



# LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE



MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES PONTS INTERNATIONAUX

Canada

# RAPPORT ANNUEL 2014-2015



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE.....	4
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
1. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ.....	7
2. GOUVERNANCE.....	10
3. TRAVAILLER AUX PLANS ET PRIORITÉS D'AUJOURD'HUI.....	12
4. ÉVALUATION DU RENDEMENT.....	22
5. RAPPORT DE GESTION.....	29
6. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	37
ANNEXE A – CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	83
ANNEXE B- LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	85

*Photo de la couverture : Pont Blue Water à Point Edward, pont des Mille-Îles, pont international de Sault Ste. Marie. (en haut de gauche à droite) et pont du chenal nord au pont international de la voie maritime à Cornwall, Ontario (en bas)*

*Photo couverture intérieure : Superstructure de l'arche du vieux pont du chenal nord à Cornwall*



### NOTE AU LECTEUR

*Prière de noter que le rapport annuel 2014-2015 de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) contient les rapports de l'ancienne SPFL y compris ses filiales en propriété exclusive de la Société du pont de la rivière Ste Marie (SPRSM) et La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM) à partir du 1er avril 2014 au 31 janvier 2015. L'information portant sur l'ancienne Administration du pont Blue Water (APBW) date du 1er septembre 2014 et s'étend au 31 janvier 2015. Ce rapport contient également des informations de la nouvelle entité fusionnée qui maintient le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) et qui a été formée par la fusion de l'ancienne SPFL avec l'ancienne APBW, l'ancienne SPRSM et sa filiale CPIVM restante, du 1er février 2015 au 31 mars 2015.*

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE



Micheline Dubé

L'année fiscale 2014-2015 a été monumentale pour La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Elle a été ancrée sur un renouvellement complet de l'entreprise, des réalisations impressionnantes et la mise en place d'une solide assise pour l'avenir.

**UN RENOUVELLEMENT COMPLET** – Le 1er février 2015, une nouvelle législation fédérale canadienne autorisait la redéfinition de la SPFL en une nouvelle entité. La nouvelle entité a été créée suite à la fusion de l'ancienne SPFL avec une de ses filiales, la Société du pont de la rivière Ste Marie (SPRSM) et l'Administration du pont Blue Water (APBW) une autre société d'État mère. La fusion avec la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM) aura lieu à une date ultérieure. Ce changement a permis de fusionner efficacement sous un seul portefeuille, les intérêts du Canada dans les ponts internationaux situés à Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall entre la province de l'Ontario et les états de New York et du Michigan. La fusion a suivi la cession des actions de l'ancienne SPFL dans sa filiale Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), qui ont été cédées au ministre des Transports.

À titre de présidente et première dirigeante, je suis heureuse d'avoir reçu le vote de confiance du gouvernement pour diriger la nouvelle société au cours des quatre prochaines années. Je suis persuadée que les défis auxquels j'aurai à faire face s'ajouteront aux sept années remarquables passées à l'ancienne SPFL.

Ces changements corporatifs nous permettront, entre autres objectifs, à : i) mettre en œuvre des politiques cohérentes et de meilleures pratiques dans l'ensemble du portefeuille de ponts internationaux en vertu de notre autorité; ii) renforcer les initiatives telles que la modernisation des installations frontalières à chaque pont; et iii) poursuivre le développement de notre modèle d'entreprise de partenariat en place à Sault Ste. Marie, Lansdowne et Cornwall et permettre d'y assurer la fluidité et la sûreté transfrontalière.

**RÉALISATIONS À DATE** – Le rôle clé de nos ponts internationaux est de permettre les échanges, le partenariat et le tourisme entre le Canada et les États-Unis. Ces ponts jouent un rôle fondamental en reliant le réseau de transport canadien et nos réseaux économiques avec notre plus important partenaire économique voisin. Dans l'exercice de ce rôle, la SPFL a un double objectif de servir le public et générer des revenus pour financer les besoins de ses ponts et la Société a su bien livrer la marchandise chaque cas.

Au cours de la dernière année, à compter du 1er avril 2014, collectivement à titre d'ancienne et de nouvelle SPFL, 11,7 millions de véhicules ont traversé les quatre ponts internationaux au sein du portefeuille. Cela représente une diminution de 1% par rapport à l'exercice précédent. Ce profil de trafic est caractérisé par une diminution de 2% du trafic passager principalement lié à la fluctuation à la baisse du dollar canadien et une augmentation de 3% du trafic commercial indiquant une reprise des exportations du Canada vers les États-Unis.

Dans leurs rôles respectifs, les équipes à tous emplacements régionaux des ponts ont su livrer, permettant l'uniformité de la saine gestion de la circulation, la collecte efficace des péages et des opérations de change ainsi que l'entretien proactif des ponts et structures.

À Sault Ste. Marie dans le cadre du projet de réaménagement de l'esplanade canadienne, la nouvelle boutique hors taxes a ouvert ses portes et le garage d'entretien a été terminé et est maintenant fonctionnel. La phase finale du projet est présentement bien engagée.

En janvier dernier, le complexe de bureaux du pont Blue Water, s'est vu décerner une certification Argent LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) par le Conseil du bâtiment durable du Canada. Les installations ultras modernes logent les bureaux d'entreprises de l'Agence canadienne des services frontaliers (ASFC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les opérations du pont Blue Water; avec les bureaux des agences de courtage commercial et les entreprises de logistique. Un projet clé lancé en 2015 à Point Edward est le projet de remplacement d'asphalte qui est à peu près terminé.

Plus à l'est, au pont des Mille-Îles à Lansdowne, le projet de réhabilitation de l'ASFC au port d'entrée de Lansdowne et un projet de modernisation et d'automatisation des péages ont été lancés.

À Cornwall, dans le cadre du projet de remplacement du pont du chenal nord l'ancienne SPFL a ouvert le nouveau pont en janvier 2014. Le projet n'est pas encore tout à fait terminé. La superstructure à haut niveau de l'ancien pont du chenal nord est en cours de démontage et le projet progresse rapidement.

Afin de rendre un dernier hommage à cette superstructure historique, la communauté s'est regroupée une dernière fois sur l'ancien pont en juillet 2014 pour en commémorer la fermeture.

Collectivement, en plus des efforts pour réaliser la fusion, nous avons réaligné la fin de l'exercice des sociétés existantes au 31 mars, tout en procédant à la transition de l'information financière des anciennes sociétés aux Normes internationales d'information financière (NIIF). Cela permettra des rapports comparatifs de nos résultats financiers au sein de l'industrie. Du point de vue des ressources humaines, la transition vers une société a été accueillie avec un optimisme prudent par les employés qui ont sauvégarde l'entreprise d'exploitation de façon transparente au cours de ces importants changements corporatifs.

Des négociations de conventions collectives ont été engagées pour un groupe d'employés au pont Blue Water et les discussions vont se poursuivre dans les mois à venir.

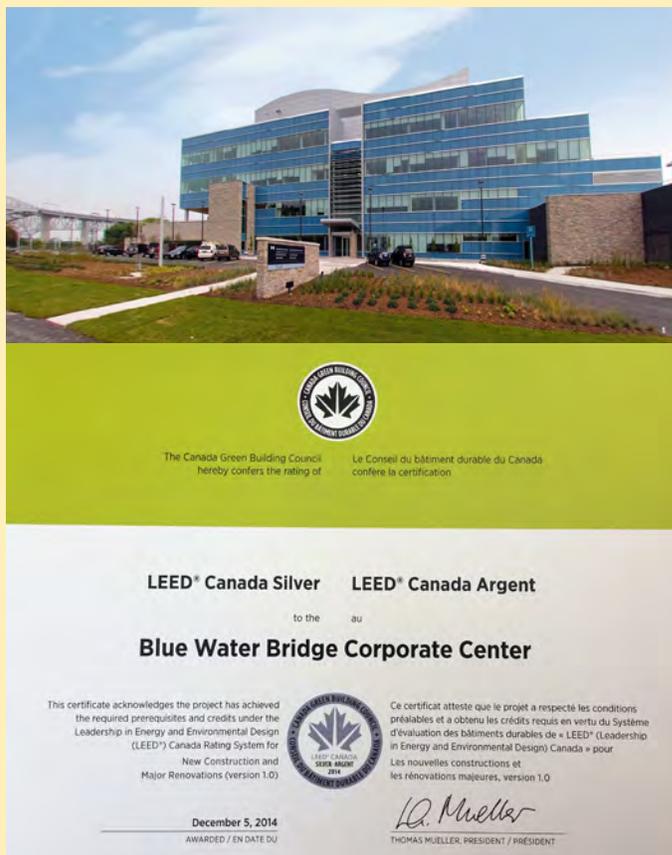
**UN REGARD VERS L'AVENIR** – Comme vous le verrez à la lecture du rapport annuel 2014-15, la fusion représente une occasion unique pour permettre de réaliser la gestion du portefeuille afin d'assurer que nos ponts internationaux soient les mieux gérés au Canada. La réalisation de cet objectif repose sur l'intégration réussie des employés, de la culture d'entreprise et des processus afin d'optimiser la gestion de la société et se diriger vers une gestion plus rigoureuse du portefeuille. Ce n'est qu'après la réussite de cette intégration que la société sera en mesure d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle afin de proposer une valeur accrue aux intérêts du Canada.

L'approche de gestion de portefeuille modifie considérablement la façon dont la nouvelle SPFL remplira son mandat par rapport aux anciennes sociétés. Il faudra passer de la prise de décision individuelle à une vision collective de l'ensemble du portefeuille des ponts. La vision du gouvernement pour la nouvelle SPFL ne peut être réalisée qu'avec le dévouement continu de nos employés, des membres du conseil d'administration et des partenaires américains. Nous sommes profondément investis dans chacune des communautés où nos ponts sont situés et se sont engagés à travailler avec nos intervenants d'une manière transparente et collaborative.

Nous prévoyons que les mois et les années à venir seront remplis de défis alors que nous continuons notre quête pour identifier les meilleures pratiques en renouvelant et en harmonisant les politiques et la culture d'entreprise. Nous avons la chance d'avoir un groupe de professionnels engagés et des employés qui considèrent les ponts comme les leurs, et qui chaque jour permettent d'ajouter une valeur accrue pour tous les Canadiens.



Micheline Dubé, présidente et première dirigeante



*En décembre dernier, le complexe de bureaux du pont Blue Water s'est vu décerner une certification Argent LEED<sup>1</sup> (Leadership in Energy and Environmental Design) par le Conseil du bâtiment durable du Canada*

<sup>1</sup> LEED : Système américain de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale créé par le US Green Building Council en 1998.

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Connie Graham

Selon les conseils d'administration (l'ancien et le nouveau), cette année a été affairée, axée sur les résultats et incroyablement enrichissante.

La société a entrepris une réorganisation majeure afin d'instaurer de meilleures pratiques cohérentes de gestion des ponts internationaux sous notre autorité.

**UNE NOUVELLE SPFL** – 2014-2015 a marqué la naissance de la nouvelle SPFL, une société formée de la somme des parties de quatre entités (une dernière fusion restant à faire). La fusion a permis de résoudre des enjeux de gouvernance historiques, permettant une concentration accrue sur la gestion et la responsabilité des ponts internationaux sous notre autorité. Cette fusion permet à la SPFL de détenir et de gérer quatre des ponts internationaux canadiens de la province de l'Ontario. En tant que société d'État mère, la SPFL se rapporte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. La SPFL est régie par un conseil de sept administrateurs responsables de la supervision et la direction stratégique de la société.

J'ai été honorée d'accepter la nomination de cinq ans de la ministre des Transports à titre de présidente du conseil d'administration afin de mener la nouvelle SPFL suite à mon court mandat en tant que présidente de l'ancienne SPFL. La continuité de mon poste, de celle de la présidente et première dirigeante (CEO) et d'un certain nombre d'administrateurs de gestion de ponts sera inestimable pour préserver et construire à partir de l'historique et de la culture d'entreprise des anciennes sociétés.

Notre conseil d'administration est composé d'administrateurs indépendants et expérimentés venant de divers horizons et possédant des compétences variées qui assurent une supervision efficace de la nouvelle SPFL.

**À LA BARRE** – Le Conseil possède trois domaines de responsabilité dans le cadre de sa gouvernance de la SPFL. Ce sont : i) une supervision financière et opérationnelle responsable, ii) l'instauration des meilleures pratiques de performances des structures de gouvernance des sociétés d'État et, iii) l'approbation d'un plan à long terme pour le développement stratégique du portefeuille d'actifs. Toutes les questions liées à la gouvernance relèvent du nouveau conseil de la SPFL qui assure une gouvernance et une gestion des risques hautement canalisées au cours de cette période de transformation profonde. En considérant l'année qui se termine, la plupart des efforts du conseil ont été investis à mettre en place les bases de la transformation de notre entreprise. Dans les préparatifs de fusion, chaque société a apporté une contribution significative à tous les aspects de la future structure d'entreprise, y compris la définition du nouveau profil du conseil et de la présidente et première dirigeante, le cadre juridique, les statuts d'entreprise, mise en place d'une convention de fusion et le développement de politiques et de principes clés de l'entreprise dans le cadre de la transition des sociétés. Tous ces efforts ont abouti à la réalisation finale de la fusion le 1er février 2015.

**DIRIGER VERS LA VOIE À SUIVRE** – La priorité du nouveau Conseil a été d'assurer la capacité de superviser de façon continue et cohérente pour que l'organisation aille de l'avant. Le Conseil a adopté une structure à deux comités; le comité d'audit et le comité plénier afin de répondre à ses responsabilités dans tous les domaines de la finance, du risque d'entreprise, des ressources humaines (RH) et des politiques. D'abord et avant tout, le Conseil a amorcé un renouvellement de l'ensemble des politiques d'entreprise et du conseil afin d'assurer l'adoption des meilleures pratiques les plus modernes en matière de gouvernance et de cohérence de la pratique et de l'appliquer à l'ensemble du portefeuille.

En plus de la gestion continue des actifs sous le parapluie de la nouvelle SPFL, les attentes des clients et du gouvernement du Canada continueront à croître. Le Conseil reconnaît son imputabilité à planifier et investir dans la technologie, le capital humain et les infrastructures afin d'optimiser la sûreté des ponts, la sécurité, l'efficacité et la gestion du contrôle prudent des coûts pour l'avenir.

Je suis personnellement reconnaissante envers les directeurs et le personnel des anciennes sociétés pour leur engagement, leur diligence et leur professionnalisme alors que nous réalisons la vision du gouvernement pour la nouvelle SPFL fusionnée. C'est pour moi un honneur et un privilège de travailler avec cette équipe accomplie et passionnée. De grandes choses sont à venir alors que notre nouvelle équipe de la SPFL offre des performances d'entreprise supérieures au service du Canada et du public voyageur.

Connie Graham, présidente

# 1. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

## 1.1 QUI SOMMES-NOUS

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est une mandataire de Sa Majesté. La SPFL est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire de la ministre des Transports.

L'ancienne SPFL a fusionné avec sa filiale en propriété exclusive, la Société du pont de la rivière Ste. Marie (SPRSM), le 27 janvier 2015, et avec l'Administration du pont Blue Water (APBW), une société d'État mère, le 1er février 2015. La fusion avec son autre filiale, la Corporation du pont international de la voie maritime, limitée (CPIVM) devrait se faire à une date ultérieure, après la conclusion d'un accord avec son partenaire américain, la St. Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC). La nouvelle SPFL issue de la fusion est responsable des intérêts fédéraux canadiens à quatre emplacements de ponts internationaux en Ontario, à savoir :

- **Sault Ste. Marie :** La propriété de la participation canadienne dans le pont international de Sault Ste. Marie. Le pont est géré par une entité de l'État du Michigan, aux États-Unis, l'International Bridge Authority (IBA), en vertu d'un accord international conclu entre ses propriétaires, la SPFL et l'IBA, une division du département des Transports du Michigan (MDOT). Les opérations du pont sont sous la surveillance d'un Conseil d'administration international conjoint, la Sault Ste. Marie Bridge Authority (SSMBA);
- **Point Edward :** La propriété, la gestion et l'exploitation de la partie canadienne du pont jumelé Blue Water, reliant Point Edward (Ontario) et Port Huron (Michigan). La SPFL travaille en étroite collaboration avec le MDOT, le propriétaire, gestionnaire et exploitant de la partie américaine du pont;

- **Mille-Îles :** La propriété de la participation canadienne dans le pont international des Mille-Îles. Le pont est géré par la Thousand Islands International Bridge (TIBA), entité de l'État de New York, aux États-Unis, en vertu d'un accord binational entre ses propriétaires, la SPFL et la TIBA; et
- **Cornwall :** La propriété de la participation canadienne dans le pont international de la voie maritime. La SPFL est responsable de la gestion de tout le pont international, y compris le pont du chenal nord, une chaussée internationale et le pont du chenal sud. Les opérations conjointes sont gérées en vertu d'un accord international par la CPIVM pour le compte de ses propriétaires, la SPFL et la SLSDC, une entité fédérale américaine. La SPFL se charge directement des projets d'immobilisations canadiens.

## 1.2 MANDAT

Le mandat de la SPFL tel qu'approuvé par la ministre des Transports et établie dans la convention de fusion dûment ratifiée de ses anciennes sociétés est de fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les utilisateurs.

Les responsabilités de la société se limitent à ce qui suit :

- (a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés avec ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province d'Ontario au Canada et l'État de New York ou l'État du Michigan aux États-Unis, soit par la société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;



Vue aérienne du démantèlement du tablier du vieux pont du chenal nord à Cornwall en Ontario

- (b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer; et
- (c) Les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, envisagées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la LGFP, de la LCSA et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

### 1.2.1 OBJECTIFS D'INTÉRÊT PUBLIC

La société s'est donné une mission, une vision et des piliers, à titre intérimaire, pour aider à définir le cadre de l'orientation stratégique de la nouvelle société issue de la fusion. Elle reverra et reconfirmera ces aspects dans le cadre de notre travail de concertation pour planifier la suite.

#### Mission

Nous nous efforçons d'optimiser la sûreté, la sécurité, la durabilité et la capacité des opérations de pont à l'avantage du Canada tout en servant le public voyageur avec l'efficacité et le respect.

#### Vision

La SPFL est la société d'État canadienne chargée de surveiller la participation fédérale dans les ponts internationaux reliant le Canada et les États-Unis qui lui ont été confiés.

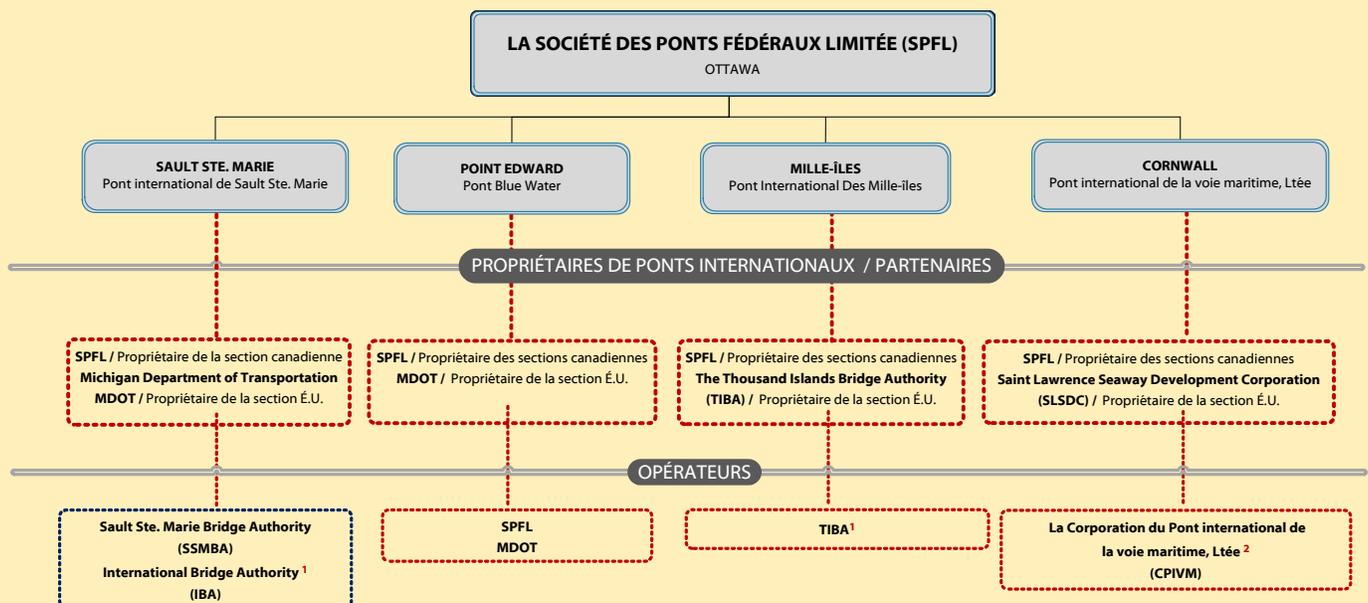
#### Piliers

La SPFL s'acquittera de sa mission par cinq piliers clés :

- Une **organisation** opérant selon une approche de gestion de portefeuille, dont l'orientation est la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- **L'intendance** des actifs des ponts sous sa responsabilité, avec accent sur la sûreté et la sécurité, par un programme d'inspections indépendant, et des programmes appropriés d'immobilisations et d'entretien;
- L'utilisation efficace de la **technologie**, par l'utilisation de plateformes communes pour assurer l'efficacité des opérations et l'exactitude de l'information, gérées de manière à limiter les risques et les coûts associés;
- La **durabilité** des opérations, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des produits, la priorisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts; et,
- Une saine **gouvernance** de la société par une structure optimisée, la capacité et les compétences requises, et de solides relations avec les intervenants.

### 1.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

#### PORTEFEUILLE DE PONTS INTERNATIONAUX — INTÉRÊTS CANADIENS



<sup>1</sup> Opère le pont par le biais d'une entente internationale

<sup>2</sup> SCPVM est une filiale de la SPFL qui opère les ponts par le biais d'une entente internationale



## 1.4 SURVOL DES OPÉRATIONS

	SPFL				CPIVM
<b>Opérations</b>	<b>Siège social</b>	<b>Pont international de Sault Ste. Marie</b>	<b>Pont Blue Water</b>	<b>Pont international des Mille-Îles</b>	<b>Pont international de la voie maritime</b>
<b>Endroit en Ontario</b>	Ottawa	Sault Ste. Marie	Point Edward	Lansdowne	Cornwall
<b>Forme juridique</b>	Constituée en 2015 à titre de société en vertu de la LCSA. Fusion en 2015 avec la SPRSM et l'APBW.				Filiale Incorporée en 1962, prorogée en 1979 en tant que société en vertu de la LCSA
<b>Conseil d'administration</b>	Sept administrateurs (incluant la présidente du Conseil et la présidente et première dirigeante) nommés par le gouverneur en conseil.				Huit administrateurs, quatre Canadiens ; quatre Américains, nommés par la SPFL. La SLSDC recommande la nomination des administrateurs américains.nt.
<b>Accord international et surveillance</b>	SPFL/MDOT Exploitation par MDOT-IBA Huit administrateurs nommés également par chaque propriétaire à la Sault Ste. Marie Bridge Authority (SSMBA).			SPFL/TIBA Exploitation par la TIBA Président américain et six administrateurs, trois Américains ; trois Canadiens, nommés par le comté de Jefferson. La SPFL recommande les administrateurs canadiens.	SPFL/SLSDC Exploitation par la CPIVM
<b>Propriété des ponts</b>		o 50 % du pont international	o 50 % des ponts jumelés	o 100 % du pont canadien o 50 % du pont de Rift	o 100 % du pont du chenal nord o 32 % du pont du chenal sud

### ACTIVITÉS

Gestion du portefeuille de quatre ponts et surveillance de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations</li> <li>• Accord international</li> <li>• Inspections d'ingénierie</li> <li>• projets d'immobilisations</li> </ul>	Opérations des ponts, sécurité et entretien	Baux et permis incluant la boutique hors taxes	Échange de devises	Passages gratuits pour la communauté autochtone
	Opération des installations de l'ASFC et de l'ACIA			

### SERVICES D'ENTREPRISE

communications, finance, ressources humaines, technologie de l'information et gestion, audit interne, affaires légales, planification stratégique

## 2. GOUVERNANCE

### 2.1 CHANGEMENT D'ORIENTATION - LOI NO 2 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2013, RÉORGANISATION DE CERTAINES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

En octobre 2013, le gouvernement du Canada a annoncé la loi C4, *Loi no 2 sur le Plan d'action économique de 2013*, autorisant la fusion de quatre sociétés d'État (APBW, SPRSM, CPIVM et SPFL) qui possèdent ou exploitent des ponts internationaux et donnant le contrôle et les responsabilités de gestion à la société issue de la fusion, à une nouvelle entité aussi nommée SPFL. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 12 décembre 2013.

Au début de 2014, dans le cadre de la phase 1 de la fusion, PJCCI à Montréal a cessé d'être une filiale de la SPFL et est devenue une société d'État autonome.

Dans le cadre de la phase deux, qui a pris fin le 27 janvier 2015, la SPFL a fusionné avec une de ses filiales en propriété exclusive, la SPRSM. La SPFL s'attend à fusionner avec son autre filiale en propriété exclusive, la CPIVM, après la conclusion d'un accord avec la SLSDC, son partenaire américain.

La phase trois de la fusion a eu lieu le 1er février 2015 avec la fusion de la SPFL et de l'APBW en vertu de la LCSA, sous le nom Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL).

Le Conseil d'administration de la nouvelle entité SPFL, y compris la présidente du Conseil et la présidente et première dirigeante, a été nommé au moment de la fusion. La présidente du Conseil et la nouvelle présidente et première dirigeante occupent les mêmes postes qu'avant la fusion. La continuité pour ces postes sera un atout pour l'avenir. Toutes les questions de gouvernance sont désormais la responsabilité du nouveau Conseil de la SPFL. (À noter que, d'ici que se concrétise la fusion avec la CPIVM, cette filiale restera sous la surveillance de son propre Conseil d'administration nommé par la SPFL. Toutes les activités actives et passives des sociétés existantes se poursuivront sous la nouvelle SPFL.

La fusion contribuera pour beaucoup à régler les vieux problèmes de gouvernance, en permettant d'accroître la responsabilisation pour ce qui est des ponts internationaux par l'intermédiaire d'une structure de conseil unique.

### 2.2 OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES AU PUBLIC

À titre de société d'État, la SPFL rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Transports. SPFL est régie par un conseil d'administration (le Conseil SPFL), qui est responsable de la supervision et de la direction stratégique de la société. La présidente et première dirigeante (PPD) est également membre du conseil d'administration et est responsable de la gestion au jour le jour et de la performance de la société et soutient le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance.

### 2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPFL

Le Conseil de la SPFL est formé de sept membres, dont la présidente du Conseil et la présidente et première dirigeante. La présidente du Conseil et la présidente et première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil, conformément à l'article 105 de la LGFP. Les administrateurs de la SPFL, autres que la présidente du Conseil et la présidente et première dirigeante, sont nommés par la ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil.

Conformément à la LGFP, les obligations et responsabilités du Conseil de la SPFL consistent à établir les objectifs et l'orientation de l'entreprise, à exercer une bonne gouvernance, à suivre de près les résultats financiers, à approuver les budgets et les états financiers, à approuver les politiques et les règlements administratifs, à recommander la nomination des administrateurs canadiens aux conseils des sociétés internationales et à veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil d'administration de la SPFL est guidé au départ par la convention de fusion établie par les anciennes sociétés et approuvée par la ministre des Transports.

Les administrateurs de la SPFL sont tenus d'agir en toute honnêteté, diligence et judicieusement et prudence et de bonne foi, conformément à la LGFP. Le Conseil travaille selon les règlements administratifs de la société, qui visent à prévenir les conflits d'intérêts, et ses membres sont tenus de se récuser de la prise de décisions sur des questions pouvant les placer en conflit d'intérêts. La société exige que chaque nouvel administrateur étudie les principes énoncés dans le Code sur les conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs et reconnaisse qu'il les comprend.

#### 2.3.1 COMITÉS DU CONSEIL DE LA SPFL *Comité des finances et d'audit*

Le Comité des finances et d'audit (CFA) a pour rôle de surveiller, au nom de la société, les normes d'intégrité et de conduite, les rapports financiers, les pratiques de contrôle de la gestion, la gestion des risques et les besoins d'assurance. Le CFA est formé de trois administrateurs nommés par le Conseil de la SPFL, dont l'un est nommé à la présidence du comité.

Le rôle du CFA est celui que la LGFP attribue aux comités d'audit. Le CFA est chargé de donner au Conseil de la SPFL des avis au sujet de la surveillance des états financiers, de l'audit interne de la société et du rapport annuel de l'auditeur de la société. Le CFA doit également procéder à une étude et présenter au Conseil de la SPFL ses recommandations relativement à un examen spécial, et aux plans et rapports qui en découlent. Le CFA s'acquitte des autres fonctions qui lui sont confiées par le Conseil de la SPFL et qui sont incluses dans les règlements administratifs de la société.

Les comités suivants ont été établis dans les règlements administratifs de la SPFL. Le Conseil d'administration de la SPFL a opté pour exercer ces fonctions de comité dans le cadre d'un comité plénier pour permettre à tous les membres de se familiariser en plus d'un examen additionnel prévu pour l'automne.

### Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance aide le Conseil de la SPFL à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des normes d'intégrité et de comportement, des structures et processus de gouvernance et des questions connexes. Le Comité de gouvernance est formé de trois administrateurs nommés par le Conseil de la SPFL, dont l'un est nommé à la présidence du comité.

### Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines (CRH) est chargé de surveiller les politiques de rémunération et d'avantages sociaux de la SPFL, d'examiner et d'évaluer le rendement de la présidente et première dirigeante et de revoir le plan de gestion d'urgence. Le CRH est formé de trois administrateurs nommés par la SPFL, dont l'un est nommé à la présidence du comité.

### 2.3.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération du président et des autres membres du Conseil, ainsi que celle de la présidente et première dirigeante. La rémunération de la présidente de la SPFL et des autres membres du Conseil est conforme aux *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* et à l'article 108 de la LGFP. La présidente obtient une avance annuelle de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne de 200 \$-300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent une avance annuelle de 3 200 \$-3 800 \$ plus une indemnité quotidienne de 200 \$-300 \$. Les membres du Conseil sont remboursés pour les dépenses raisonnables effectuées dans le cadre de leur fonction, incluant les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la présidente et première dirigeante sont énoncées dans les *Conditions d'emploi et avantages sociaux particuliers aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein*. L'échelle salariale de la présidente et première dirigeante (PPD3) est de 177 400 \$ à 208 600 \$. Celle-ci n'obtient aucune indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en Conseil peut également accorder à la présidente et première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) au gouvernement.

### 2.3.3 CODE DE CONDUITE

La *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPPFDAR) est entrée en vigueur le 15 avril 2007. Cette loi a pour but d'encourager les employés du secteur public, y compris des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'ils devaient agir ainsi. La loi oblige notamment à donner rapidement au public accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation en vertu de la LPPFDAR. La société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées au premier dirigeant, ainsi que les mesures correctives prises par ce dernier.

La SPFL adhère entièrement à l'esprit de la LPPFDAR et n'a reçu aucune plainte à ce jour.

### 2.4 GESTION DE PORTEFEUILLE

L'approche de gestion de portefeuille transforme la façon dont la société s'acquittera du mandat qu'elle a repris des anciennes sociétés. La société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une seule société d'État mère chargée d'un portefeuille d'actifs fédéraux (une fois la fusion avec le CPIVM terminée) qui sont utilisés dans la poursuite d'objectifs de politique publique. Les aspects clés de l'approche de gestion de portefeuille à mettre en œuvre (en partie en parallèle avec l'intégration des anciennes sociétés et en partie après cette intégration) comprennent :

- Affectation des fonds excédentaires non requis pour les besoins de l'exploitation à de nouvelles immobilisations dans tous les ponts du portefeuille à l'appui des objectifs de politique publique;
- Gestion centrale des produits, où chaque pont est établi comme centre de coûts, avec attribution appropriée des services communs de la société;
- Charges d'exploitation et d'entretien de chaque pont en fonction de politiques communes;
- Intégration du plan des immobilisations à long terme mis au point comme base d'établissement des priorités d'immobilisations et du budget d'immobilisations annuel;
- Services internes partagés.

Les opérations à l'échelle du portefeuille des ponts de la SPFL sont très diversifiées. Le pont Blue Water a le plus gros volume, le pont international de la voie maritime a l'environnement d'exploitation le plus difficile, et la démographie et le trafic au pont international des Mille-Îles et au pont international de Sault Ste. Marie diffèrent du tout au tout. L'établissement de la nouvelle entité SPFL est l'occasion d'étudier toutes les possibilités, à la fois par l'adoption de pratiques exemplaires et par une approche commune globale au sein du portefeuille et par la détermination de vastes occasions stratégiques. L'alignement des pratiques exemplaires et des politiques dans ce domaine suppose la participation directe des directeurs de pont, des employés à l'échelle de la société de même que des représentants des partenaires américains.

### 3. TRAVAILLER AUX PLANS ET PRIORITÉS D'AUJOURD'HUI

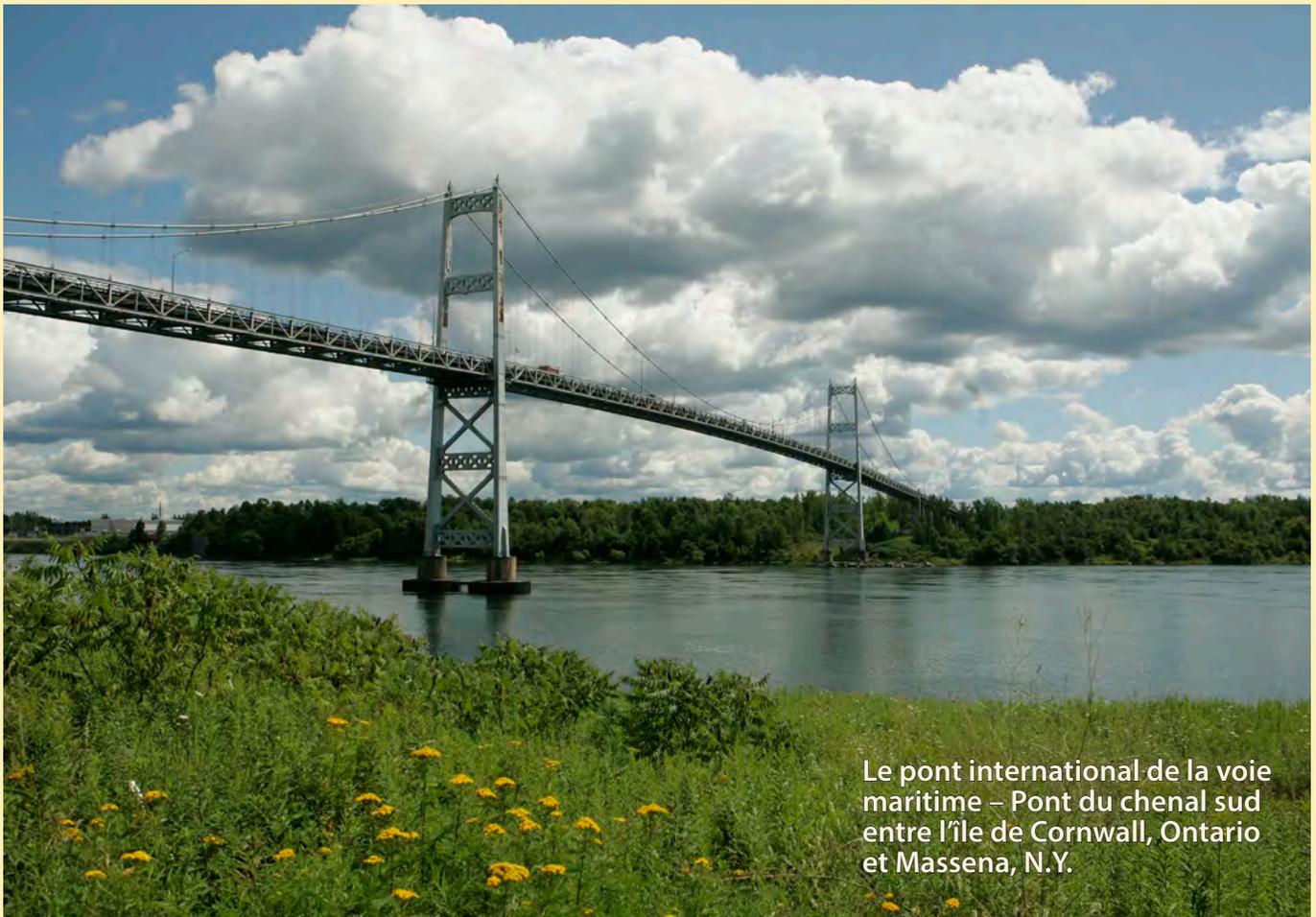
Résultats stratégiques – Des passages sûrs et efficaces sur des infrastructures entretenues, exploitées et gérées par la SPFL.

#### 3.1 OPÉRATIONS, PROJETS D'IMMOBILISATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX

Les ponts internationaux de la SPFL sont des opérations complexes qui comportent la perception des péages, la gestion de la circulation, des inspections, des projets d'immobilisations, des fonctions d'entretien et des activités de change.

#### 3.2 VUE PAR EMPLACEMENT

La section qui suit décrit l'état des actifs des ponts de même que les travaux d'entretien, les immobilisations et les projets spéciaux qui sont prévus. Ce sont les anciennes sociétés qui ont défini les projets et en ont établi le budget. Bien qu'un grand nombre en soit à des stades avancés d'exécution, d'autres sont aux tout premiers stades de la planification. Actuellement, plusieurs ponts de la SPFL ont des plans d'immobilisations à long terme variant de 5 à 40 ans. La SPFL travaillera à développer une approche normalisée de ces plans pour l'ensemble de ses ponts. Le Conseil se penchera sur ces plans pour établir un plan final global intégré dans le prochain exercice.



Le pont international de la voie maritime – Pont du chenal sud entre l'île de Cornwall, Ontario et Massena, N.Y.



### 3.2.1. PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE (SAULT STE. MARIE, ON)



**Le pont international de Sault Ste. Marie inauguré en 1962 est la seule traversée internationale dans un rayon de 975 kilomètres dans le nord-ouest de l'Ontario et le nord du Michigan**

#### **État et entretien des ponts**

Les conclusions de l'inspection annuelle sont que le pont est en bon état sur le plan opérationnel et les activités d'entretien courant selon les recommandations du rapport d'inspection sont menées chaque année. Les inspections visant à identifier les fractures de membres critiques (FMC) sont définies comme des éléments structurels non redondants dont la défaillance pourrait compromettre l'intégrité structurale du pont. L'inspection des FMC est effectuée au cours des années décalées; en 2014, la section canadienne a été inspectée et la section américaine en 2013.

Un système de suivi et de gestion de l'actif intégral est en développement afin de suivre, détecter et prévoir l'investissement en capital pour l'entretien. Le système a été examiné par des collègues américains. On procède présentement aux dernières étapes de collecte des données historiques qui déjà génère des informations utiles pour la planification de l'entretien et des réparations du pont.

#### **Mise à jour / Grands projets pluriannuels**

##### **1. RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE CANADIENNE DE L'ASFC (51,6 M\$)**

La première phase de la construction (phase B), soit l'achèvement de la boutique hors taxes et le garage d'entretien de l'IBA, a été réalisée en octobre 2014. Des étapes substantielles du projet ont suivi en décembre 2014, incluant l'accès des camions à l'esplanade par le biais de Carmen's Way.

La SPFL a lancé simultanément un contrat distinct de démolir le bâtiment hors taxes existant en novembre 2014 pour faire avancer le projet. À l'heure actuelle, à l'exception du garage d'entretien de la SPFL existante et des structures de l'ASFC, toute la démolition a été achevée.

La deuxième phase de la construction (phase A) a fait l'objet de soumissions une première fois en août 2014, mais toutes les soumissions conformes dépassaient substantiellement le budget prévu. La SPFL a lancé une évaluation de la gestion par l'analyse de la valeur et de la redéfinition du projet, en respectant l'énoncé des besoins de l'ASFC, à l'automne 2014. L'appel de soumissions pour la construction des installations de l'ASFC a été publié et l'adjudication du contrat a débuté au printemps 2015.



**2. REMPLACEMENT ET AUTOMATISATION DES INSTALLATIONS DE PÉAGE ET D'ADMINISTRATION  
(8,9 M\$ – PARTAGE DES COÛTS AVEC LE PARTENAIRE AMÉRICAIN)**

Le projet est financé conjointement par les revenus entre la SPFL et l'IBA, les propriétaires du pont international Sault Ste. Marie (dans le cadre de l'accord international). Le réaménagement vise à améliorer la fluidité du trafic et la sécurité, ainsi que de renouveler l'infrastructure qui est à la fin de sa vie utile. Le projet de réaménagement a commencé en 2014 et progresse comme prévu, avec plusieurs nouvelles voies ouvertes et une date d'achèvement prévue en octobre 2015. Une fois terminé, le nouveau poste de péage aura sept voies desservies par six cabines et toutes seront équipées de lecteurs de cartes, guérites et affichage des tarifs. L'automatisation du logiciel de péage, qui était à l'étape de la construction en 2014-2015, progresse bien et sera activé à l'été 2015.

MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES PONTS INTERNATIONAUX



**Nouvelle boutique hors taxes ouverte en octobre dernier**



**Site de construction de l'estacade des douanes américaines à Sault Ste. Marie**

Une mise à jour du projet au pont international de Sault Ste. Marie est accessible à l'onglet «Projets en cours» au [www.pontsfederaux.ca](http://www.pontsfederaux.ca).



### 3.2.2 PONT BLUE WATER (POINT EDWARD, ON)



Le pont jumelé de Blue Water relie Point Edward en Ontario à Port Huron au Michigan

La travée 1 des ponts jumelés a ouvert en 1938 et la travée 2 en 1997. La travée 1 des ponts jumelés a été remise à neuf en 1999, suite à l'ouverture de la travée 2 à la circulation. Avec le passage de 6 000 véhicules commerciaux par jour, il vient au deuxième rang au Canada pour le volume de passages frontaliers terrestres internationaux de véhicules commerciaux et au troisième rang pour le volume total des véhicules de toutes sortes. Les ponts à travées jumelées sont un lien essentiel dans la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec.

#### **État et entretien des ponts**

Une évaluation technique annuelle des structures des ponts jumelés est financée conjointement avec le copropriétaire, le MDOT. La moitié canadienne du pont Blue Water est en bon état sur le plan opérationnel, le résultat en partie de la diligence dans l'accomplissement des évaluations techniques annuelles par des professionnels qualifiés et d'agir sur les recommandations d'entretien.

#### **Mise à jour / Grands projets pluriannuels**

#### **1. RENOUELEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES PÉAGES AUTOMATISÉS (3,2 M\$)**

Le système actuel de tarification par ordinateur doit être modernisé comme mesure d'atténuation des risques et pour répondre aux besoins des voyageurs du pont et pour permettre d'atténuer les risques des systèmes d'information. L'objectif du nouveau système est d'élargir les options de paiement comptant, par jetons ou avec des options de prépaiement (réservé au trafic commercial) pour inclure les cartes de débit et les cartes de crédit.

Les modifications apportées au nouveau système incluant des tests intensifs ont été achevées au cours de l'année. Le lancement de la phase du système par voie est prévu pour juin 2015.

Des plans sont en cours pour compléter le processus de reconstruction de chaque voie de manière systématique. Comme chaque voie est reconstruite, ces nouvelles voies seront connectées au nouveau système.



## 2. RESURFAÇAGE DE LA TRAVÉE 1 (3 M\$)

Le projet de resurfaçage de la travée 1 a commencé le 29 mars 2015, avec la fermeture de la travée et la redirection du trafic vers la travée 2. Ce projet est un effort coordonné entre les deux propriétaires du pont, soit le MDOT et la SPFL, afin de minimiser la durée de fermeture de la travée. Le personnel de BWB, MDOT, des douanes américaines et des patrouilles américaines aux frontières (CBP) et l'ASFC ont investi beaucoup de temps de planification pour assurer que les volumes de trafic sont quotidiennement bien gérés. Aucun retard ou refoulement de circulation n'a été noté dans les sept premières semaines de l'opération.



Les travaux sur la section canadienne seront terminés vers le milieu de l'été 2015

## 3. INFRASTRUCTURE, RÉSEAUX ET AMÉLIORATIONS DES SYSTÈMES (1,0 M\$ - APPROCHE PAR ÉTAPE)

La gestion de la transmission des services publics et des données par l'esplanade du pont Blue Water (PBW) englobe actuellement un vaste éventail d'installations intégrées et disparates, anciennes et nouvelles. L'APBW a adopté une vue globale prospective de son réseau, qui, depuis 2009, comprend la mise à jour des technologies et l'établissement graduel d'un réseau pour mieux gérer les besoins actuels et futurs du PBW.

Le réseau élargi intégrerait également une technologie de communications par fibre optique, capable d'une connexion au-delà du pont et aux États-Unis, de concert avec un réseau compatible installé par le MDOT. Dans sa totalité, l'initiative d'amélioration de l'infrastructure ferait avancer positivement tous les aspects des activités du PBW en reliant tous ces services.

Les améliorations passées au logiciel de change ont permis une plus grande fonctionnalité pour la gestion des opérations financières. Les changements récents des exigences du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), qui facilitent les responsabilités du gouvernement fédéral pour la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, du financement de l'activité terroriste et d'autres menaces à la sécurité du Canada exigent des améliorations aux capacités de repérage des clients du système pour ce qui est de leur fonction de conformité.

Une autre initiative logicielle lancée au cours de l'exercice 2014 2015 a été la création d'un programme d'entretien préventif. L'objet global du programme est d'établir le processus et le calendrier les plus appropriés d'entretien préventif pour faire la meilleure utilisation du temps du personnel et réaliser la performance et la valeur maximales des biens de l'APBW. Le programme commencera par documenter et inclure dans un calendrier informatique les tâches de routine menées en cours d'année par le service de l'entretien. Les années suivantes, l'APBW étendra le programme aux alertes et aux contrôles d'achat et de gestion des fournitures et matériaux d'inventaire. Avec le temps, il permettra de surveiller une vaste gamme de tâches d'entretien des véhicules, du matériel et des installations, y compris l'utilisation du temps et des ressources, pour repérer et attribuer automatiquement des tâches d'entretien préventif aux travailleurs du service.



D'autres projets du PBW incluent l'expansion de la boutique hors taxes financée et achevée par l'opérateur en 2014

Une mise à jour du projet au pont international de Blue Water est disponible à l'onglet «Projets en cours» au [www.pontsfederaux.ca](http://www.pontsfederaux.ca)



### 3.2.3 PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES (LANSDOWNE, ON)



La SPFL est chargée directement de la surveillance des programmes d'inspection du pont canadien et des ponts Rift, ainsi que de la gestion des projets d'immobilisations réalisés à ces ponts ainsi qu'aux installations de l'ASFC. La frontière se trouve au pont Rift international, entre l'île Wellesley et l'île Hill, et est franchie par un pont à deux travées à arc parallèles.

#### **État et entretien des ponts**

Selon les conclusions de l'inspection annuelle, le pont est généralement en bon état. Les activités d'entretien courant recommandées dans le rapport d'inspection ont été effectuées chaque année. Les travaux d'entretien et les réparations prévus pour les cinq prochaines années sont la réfection des piles en béton du pont canadien et le réasphaltage au garage d'entretien canadien.

#### **Mise à jour / Grands projets pluriannuels**

##### **1. RÉHABILITATION DU PORT D'ENTRÉE DE L'ASFC À LANSDOWNE (60 M\$)**

La SPFL a commencé le projet de réhabilitation de 60 M\$ le 1er avril 2014. Ce port d'entrée, en service depuis les années 50, a été désigné comme prioritaire dans le plan d'action Par-delà la frontière du Canada et des États-Unis, que le gouvernement du Canada a annoncé en avril 2013. On procédera donc à la modernisation complète et à l'agrandissement des installations de l'ASFC. Les principaux éléments comprendront :

- La démolition des installations actuelles de ligne d'inspection primaire, de l'immeuble principal de l'ASFC, de l'entrepôt d'examen commercial et des installations d'examen secondaire;
- La construction de nouvelles installations de ligne d'inspection primaire, de bureaux et d'installations d'examen commercial secondaire;
- L'amélioration de la configuration de la route et de l'acheminement du trafic; et
- La construction d'un petit garage d'entretien et d'entreposage et d'installations de courtage.

La conception schématique a été mise au point et les travaux préliminaires comme l'évaluation environnementale, l'arpentage et les études géotechniques et la réinstallation des lignes de transport d'électricité et de communication sont terminés. Le contrat pour les travaux d'enlèvement des rochers a été adjugé et les travaux ont débuté en février 2015 et devraient être terminés cet été. Un achat immobilier qui permettra d'améliorer l'efficacité du site a été sécurisé. On estime que le projet sera terminé en 2017-2018.



Enlèvement et dynamitage des rochers en cours au pont des Mille-Îles pour le nouveau port d'entrée



Vue de l'aménagement du nouveau port d'entrée de Lansdowne en Ontario.

## 2. MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'AUTOMATISATION DES PÉAGES (7 M\$ - PARTAGÉ AVEC SON PARTENAIRE AMÉRICAIN)

Ce projet consiste à remplacer le système de péage informatisé existant des voies de péage canadien et américain ainsi que la modernisation de l'infrastructure existante pour soutenir le nouveau système de péage aux deux emplacements et dans les bâtiments administratifs. Les études de faisabilité initiales ont été achevées en 2014. La conception est en cours et devrait être terminée vers le milieu de 2015, en priorisant la composante de l'infrastructure. Chaque phase de ce projet est à l'étude pour un financement conjoint de la SPFL et TIBA, les propriétaires. L'ensemble du projet est estimé à 7,0 M\$ et la fin du projet est prévue pour 2016-2017.

Une mise à jour du projet au pont international des Mille-Îles est disponible à l'onglet «Projets en cours» au [www.pontsfederaux.ca](http://www.pontsfederaux.ca)

### 3.2.4. PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME (CORNWALL, ON)

Ce passage, inauguré à l'origine en 1962, comporte deux ponts, le pont du chenal nord et le pont du chenal sud, reliés par un corridor routier international. Le projet de remplacement du pont du chenal nord en cours est un grand projet d'immobilisations financé par des crédits parlementaires.

#### **État et entretien des ponts**

Le pont du chenal nord a été reconstruit et a été inauguré en janvier 2014. Le pont du chenal sud est jugé est en bon état sur le plan opérationnel selon les rapports d'inspection annuels des parties canadienne et américaine du pont.

#### **Mise à jour / Grand projet pluriannuel**

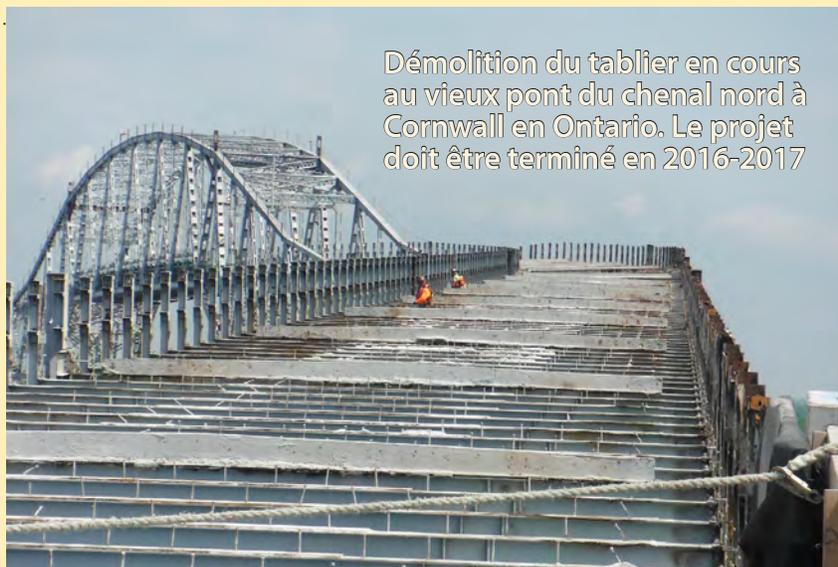
##### **1. PONT DU CHENAL NORD (74,8 M\$)**

Ce projet de 74,8 M\$ comprend la construction d'un nouveau pont à travée basse, la démolition de la travée du chenal nord du pont international de la voie maritime, ainsi que des améliorations de l'infrastructure connexe. Le nouveau pont et les installations de péage ont été ouverts à la circulation en janvier 2014. En parallèle, la SPFL a géré le projet et assuré les services de gestion de la construction financés par l'ASFC pour l'aménagement des douanes temporaires.

Le 8 juillet dernier, la CPIVM en collaboration avec la SPFL a invité la communauté à venir prendre une dernière marche sur le vieux pont du chenal nord avant la phase finale de démolition, afin de venir consulter des photos historiques exposées sur le pont pour l'occasion. Cet événement communautaire particulier a pris son envol avec un bref commentaire qui portait sur l'histoire du pont et son remplacement par le nouveau pont du chenal nord (voir photos des deux pages suivantes).

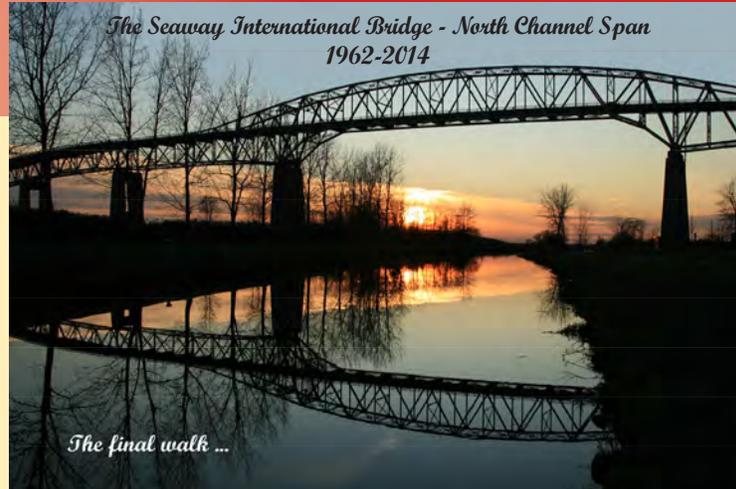
Les travaux de démolition très techniques de l'ancienne structure du pont à travée haute ont été lancés en août 2014 et s'étendront sur une durée pouvant aller à jusqu'à 24 mois, en fonction des conditions hivernales. De grandes parties de la superstructure ont été enlevées, ce qui exigeait la construction de chemins de détour temporaires. Le poste de péage a été ouvert à la circulation suite à un effort d'équipe du personnel de la SPFL et de la CPIVM qui a travaillé avec assiduité pour permettre à la communauté d'avoir accès au pont 24 heures par jour lors de la démolition en cours des sections de l'ancien pont.

Le contrat final pour le réaligement sera en soumission dès que le contrat de démolition sera suffisamment avancé. Le contrat nécessitera également un accord avec la Ville de Cornwall pour l'incorporation des mises à niveau à l'infrastructure des égouts sanitaires et pluviaux et d'aqueduc pour la longueur de la chaussée réalignée. Le projet doit se terminer en 2016-2017.



Une mise à jour du projet de remplacement du pont du chenal nord est disponible à l'onglet «Projets en cours» au [www.pontsfederaux.ca](http://www.pontsfederaux.ca)





*The Seaway International Bridge - North Channel Span  
1962-2014*

*The final walk ...*

En Juillet 2014, La CPMM en collaboration avec la SPFL a invité la communauté à venir marcher une dernière fois sur le vieux pont du chenal nord avant les phases finales de démolition. L'événement a été pensé pour permettre de rendre hommage à une structure historique et un pont emblématique, et permettre à la communauté de lui dire un dernier adieu. Des milliers de résidents sont venus voir les photos historiques mises en place pour l'occasion.



Wade Dorland, directeur général du pont donne un discours passionné sur l'histoire du pont



Les premières des quelque 5,000 personnes qui ont participé à la marche

*Jason Setnyk Photography*



Les participants ont pu lire sur l'histoire du pont sur les panneaux installés pour l'occasion



La journée s'est terminée avec la pluie, ce qui n'a pas suffi à pour en freiner certains

«C'était merveilleux! On ne pouvait arrêter de prendre des photos. Avant on ne pouvait pas arrêter pour prendre des photos. C'était l'occasion d'une vie.»

Paul Brisebois, résident

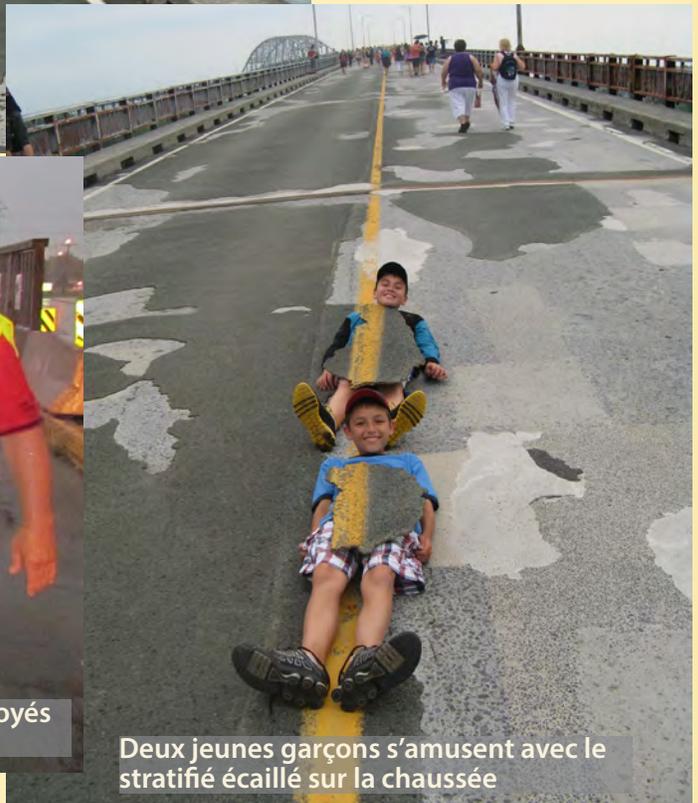
«Le nombre impressionnant de piétons réchauffait le coeur, démontrant à quel point le pont avait un impact sur la communauté de Cornwall.»

Cassidy Savard, Lacy McFarland, Sarah Hunter, résidents



«Des milliers de citoyens venant des deux côtés du pont et dont je faisais partie, ont profité de l'occasion et ont vraiment apprécié d'avoir la chance de saluer une dernière fois à cette icône qui a marqué le ciel de Cornwall pendant toutes ces années »

Bob Kilger  
Maire de Cornwall



## 4. ÉVALUATION DU RENDEMENT

### 4.1 ANCIENNES SOCIÉTÉS – LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Voici les objectifs généraux, les stratégies et les objectifs de rendement selon l'activité que la SPFL a menée en 2014-2015 et continuera de mener pour s'acquitter de son mandat.

#### Activité 1 – Réfection, construction, gestion et exploitation

Cette activité comprend tous les grands projets de construction et de réfection, ainsi que les autres grandes dépenses d'immobilisations associées au maintien de la sûreté et de la sécurité des ponts internationaux et des structures connexes de la SPFL, y compris des installations de l'ASFC. Les activités sont gérées en vertu d'accords internationaux conclus avec les États-Unis et par la participation de représentants des deux pays à chacun des conseils d'administration.

Mesures de rendement 2014-2015	Indicateurs de rendement	Calendrier	Situation
1. Assurer la sûreté des ponts en poursuivant l'examen des rapports d'inspection et faisant rapport des secteurs à haut risque.	Production de rapports sur les résultats du programme d'inspection	Annuellement	Atteint
	Réunions conjointes avec chaque division et rapports formels sur les risques pour les actifs dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise (GRE) de la SPFL	Annuellement	Partiellement respecté. Les risques touchant les actifs des ponts sont surveillés sur une base trimestrielle et les rapports sont présentés et discutés avec le conseil d'administration dans le cadre de la GRE.  Des informations additionnelles et plus détaillées sur d'autres installations et actifs sont recueillies pour analyse et afin de rendre compte.
2. Veiller à ce que les innovations ou les technologies nouvelles soient explorées et/ou utilisées.	Types de résultats de l'innovation ou des technologies utilisées	Annuellement	Atteint – Les ingénieurs de la SPFL se préparent à faire la surveillance satellite et on a installé des jauges de tension sur le pont pour comparer les lectures. La SPFL se tourne également vers la technologie pour déterminer la concentration en chlorure des tabliers de béton de ses structures pour connaître l'entretien approprié ou les travaux de remédiation requis. La SPFL met en œuvre ou explore les mises à niveau de la perception automatisée des péages à ces ponts. La SPFL continue de collaborer avec le Conseil national de recherches et d'autres organismes à la recherche d'innovations et de technologies nouvelles.
3. Réaliser les projets de ponts internationaux financés, dans les délais et sans dépassement de budget.	Réfection de l'esplanade des douanes de Sault Ste. Marie (51,6 M\$)	2014-2018	Les phases d'acquisition des propriétés et de conception du projet sont terminées. La construction du garage d'entretien et de la boutique hors taxes est terminée et les immeubles sont maintenant occupés. L'appel de soumissions pour la construction des installations de l'ASFC a été publié et l'adjudication du contrat a débuté au printemps 2015.
	Mille-Îles : Renouvellement de l'installation du port d'entrée de l'ASFC à Lansdowne (60 M\$)	2014-2018	Le financement a été attribué le 1er avril 2014. L'achat de la propriété pour améliorer l'efficacité de l'emplacement a été effectué. Les schémas de conception sont finalisés. Les premiers travaux de préparation du chantier, y compris les services publics, sont en cours. Le contrat de dérochement a été adjugé et les travaux commenceront en février 2015.
	Pont du chenal nord (74,8 M\$)	2014-2017	Atteint – Le nouveau pont et les installations de péage sont ouverts à la circulation depuis janvier 2014. La SPFL a aussi réalisé le projet et les services de gestion de la construction pour les bureaux d'entrée temporaires et intérimaires de l'ASFC pour le compte de l'ASFC. La démolition de la structure à travée haute est en cours.



### Activité 1 – Réfection, construction, gestion et exploitation

Cette activité comprend tous les grands projets de construction et de réfection, ainsi que les autres grandes dépenses d'immobilisations associées au maintien de la sûreté et de la sécurité des ponts internationaux et des structures connexes de la SPFL, y compris des installations de l'ASFC. Les activités sont gérées en vertu d'accords internationaux conclus avec les États-Unis et par la participation de représentants des deux pays à chacun des conseils d'administration.

Mesures de rendement 2014-2015	Indicateurs de rendement	Calendrier	Situation
4. Examiner les occasions de production de recettes pour aider à financer les besoins en immobilisations à long terme	Ponts internationaux – examen des produits	Annuellement	Atteint – On a rajusté les taux de péage de tous les ponts en fonction des fluctuations de la devise. Sault Ste. Marie a majoré ses taux de péage le 1er avril 2014. De nouveaux baux de services publics ont été négociés au nouveau pont du chenal nord.

### Activité 2 – Services internes

Les services internes à la SPFL sont des groupes d'activités liées et de ressources qui appuient les besoins des programmes et les autres obligations de la société. Ces services comprennent la gouvernance, le soutien de la direction et les services de gestion des ressources, comme les finances, la planification stratégique et les rapports, les communications et les relations humaines.

Mesures de rendement 2014-2015	Indicateurs de rendement	Calendrier	Situation
1. Satisfaire à toutes les exigences de rapport prévues dans la loi et les règlements.	Nombre de rapports répondant aux exigences qui sont produits à temps	Annuellement	Atteint – Tous les rapports sont remis à temps.
	Production du plan pluriannuel d'audit interne à l'échelle de la société	2013-2014 à 2015-2016	Atteint – Plan d'audit interne approuvé. Mené à terme les audits de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) de la SPFL et de la gestion financière d'un gros contrat.
2. Examen et mise à jour du cadre de politiques de la SPFL.	Le Conseil de la SPFL a approuvé les cadres de politiques dans chaque secteur d'activité	2014-2016	Atteint – Le Conseil de la SPFL a approuvé les politiques de la GRE et de l'audit interne.
3. Mettre en place la nouvelle structure d'entreprise et la fusion de la SPFL selon l'annonce de la Loi no 2 sur le <i>Plan d'action économique de 2013</i> .	Rapport d'avancement des phases de la nouvelle structure d'entreprise	2014-2015	Atteint – La fusion de la SPFL avec la SPRSM a été effectuée le 27 janvier 2015 et a été suivie de la fusion avec l'APBW le 1er février 2015. Le Conseil d'administration et la présidente et première dirigeante ont été nommées et le processus de transition a été enclenché.
4. Tenir les intervenants et les usagers des ponts internationaux bien au fait de la situation des travaux et des perturbations qui en découlent en utilisant les médias sociaux et d'autres moyens.	Statistiques sur le nombre d'abonnés et de visiteurs des sites	Annuellement	Atteint – La SPFL maintient des sites Web interactifs (blogues) pour ses grands projets à Sault Ste. Marie, et activera ceux des Mille-Îles après le début des travaux de construction à cet endroit. La SPFL et la CPIVM ont organisé une randonnée communautaire sur le vieux pont du chenal nord à travée haute qui a été remplacé par le nouveau pont à travée basse.
5. Continuer d'appuyer les mesures de contrainte budgétaire.	Économies réalisées indiquées comme mise à jour concernant des initiatives clés	Annuellement	Atteint – Les économies de 5 % indiquées en 2012 ont été maintenues pour être réinvesties dans l'infrastructure.



#### 4.2.1 ANCIENNES SOCIÉTÉS – ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER

Voici les objectifs généraux, les stratégies et les objectifs de rendement selon l'activité que l'ancienne APBW a menée en 2014-2015 et continuera de mener pour s'acquitter de son mandat au nom de la SPFL.

##### Activité 1 – Gestion et exploitation

Assurer l'intégrité structurelle et la sécurité continue du pont Blue Water et des installations connexes par le biais d'un programme financièrement responsable impliquant des inspections prévues et appropriées et des travaux d'entretien et de réparation, en utilisant une combinaison d'expertise interne et externe correctement qualifiée.

Mesures de rendement 2014-2015	Indicateurs de rendement	Situation
1. Effectuer une étude technique annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les conditions du protocole d'entente avec le MDOT</li> <li>Fournir une liste des recommandations de travaux d'entretien majeur et mineur pour protéger l'intégrité structurelle du pont</li> </ul>	Atteint.
2. Élaborer et mettre en œuvre un programme annuel d'exploitation et d'entretien du pont	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir les projets d'entretien mineur et majeur d'une manière correspondant aux capacités financières de l'APBW</li> <li>Réaliser une proportion importante du plan d'exploitation et établir efficacement le coût des projets d'entretien mineur avec les ressources internes</li> </ul>	Atteint. Les travaux se font en continu selon les besoins saisonniers.
3. Planifier, élaborer et mettre en œuvre un programme à moyen et à long terme de développement des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce qu'il y ait du financement disponible pour mener à bien le programme d'immobilisations dans l'échéancier déclaré</li> <li>Mettre en soumission certains travaux mineurs et grands projets d'immobilisations, de manière à favoriser la compétitivité des prix et la qualité des entrepreneurs</li> <li>Réaliser les grands projets d'immobilisations à temps et sans dépassement de budget</li> </ul>	<p>Continu – Le Plan d'entreprise de la SPFL détaille un programme quinquennal.</p> <p>Toutes les soumissions passent par un processus concurrentiel.</p> <p>Le calendrier et le budget de tous les projets sont suivis de près.</p>
4. Continuer de reconstruire et d'augmenter les capacités du personnel d'entretien de l'APBW	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouveaux employés recevront du mentorat et de la formation de la part d'employés chevronnés préposés à l'entretien</li> <li>Créer une capacité technique au sein du service d'entretien pour gérer efficacement les activités quotidiennes des systèmes de gestion des bâtiments et des technologies CVCA</li> </ul>	Atteint. Quatre nouveaux employés ont été embauchés depuis deux ans. Ils reçoivent du mentorat et de la formation continue de la part de personnel chevronné.

## Activité 2 – Amélioration et modernisation

Lancer un programme graduel de migration et de mise à jour de l'infrastructure des systèmes d'appui pour permettre la poursuite de l'aménagement par étape de l'esplanade, de même que l'intégration et l'amélioration des systèmes de gestion de l'information. Moderniser le système de perception des péages de manière rentable. Créer une esplanade de pont canadienne centrée sur la clientèle. Rechercher et mettre au point de nouvelles sources durables de produits autres que les péages.

Mesures de rendement 2014-2015	Indicateurs de rendement	Situation
<p>1. Élaborer un plan graduel pour faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'installation des services publics et une infrastructure de réseautage des données pour l'esplanade</li> <li>• L'introduction en temps opportun de nouvelles technologies et l'intégration et l'amélioration de certains systèmes d'information de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan pour l'installation par étape des services publics et de l'infrastructure de réseau des données pour l'esplanade est élaboré</li> <li>• L'exécution d'un certain segment des travaux a été confiée au personnel de TI interne</li> <li>• Le processus d'appel de soumissions pour le projet donne lieu à des prix concurrentiels de la part de plusieurs entrepreneurs qualifiés</li> <li>• Le contrat est terminé à temps et sans dépassement de budget</li> </ul>	<p>En cours. Il a été élaboré un plan général pour la période d'installation par étape. Les travaux d'installation sont achevés par phase, tant par le personnel interne que par des entrepreneurs indépendants</p> <p>Toutes les soumissions sont soumises à un processus d'offres concurrentielles</p> <p>L'échéancier et le budget de tous les projets sont suivis de près</p>
<p>2. Installer un système moderne et rentable de perception des péages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les éléments appropriés d'un système automatisé de perception des péages</li> <li>• Les employés et les clients ont la possibilité de revoir et de commenter la proposition préférée</li> <li>• Un plan approprié de mise en œuvre et de lancement du service est établi</li> <li>• Mise au point de soutiens pour les employés victimes de l'automatisation du système</li> <li>• Un processus d'appel de soumissions pour le projet génère des prix concurrentiels de la part d'un certain nombre d'entrepreneurs qualifiés</li> <li>• Le contrat est terminé à temps et sans dépassement de budget</li> </ul>	<p>En cours. Les discussions préliminaires et la rétroaction ont été intégrées dans un document d'appel de soumissions qui a été adjugé en janvier 2014.</p> <p>La conception et la mise en œuvre du système de péage est en cours et devrait être terminée à l'été de 2015.</p>

## Activité 2 – Amélioration et modernisation

Lancer un programme graduel de migration et de mise à jour de l'infrastructure des systèmes d'appui pour permettre la poursuite de l'aménagement par étape de l'esplanade, de même que l'intégration et l'amélioration des systèmes de gestion de l'information. Moderniser le système de perception des péages de manière rentable. Créer une esplanade de pont canadienne centrée sur la clientèle. Rechercher et mettre au point de nouvelles sources durables de produits autres que les péages.

Mesures de rendement 2014-2015	Indicateurs de rendement	Situation
3. Créer une esplanade de pont canadienne centrée sur la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une conception appropriée reflétant l'élément centré sur la clientèle pour l'esplanade canadienne est choisie</li> <li>• Un programme d'aménagement graduel est préparé</li> <li>• Un financement pluriannuel pour la construction par étape des éléments de l'esplanade est obtenu ; le financement est obtenu pour la démolition des vieux bâtiments de l'esplanade ; le calendrier préliminaire de la phase de mise en œuvre fera l'objet de délibérations du Conseil d'administration au T2 de 2014</li> <li>• Un processus d'appel de soumissions pour chaque phase du projet génère des prix concurrentiels de la part d'un certain nombre d'entrepreneurs qualifiés</li> <li>• Le contrat pour chaque phase est terminé à temps et sans dépassement de budget</li> <li>• Le trafic voyageur augmente, grâce à l'attrait exercé par les caractéristiques de l'esplanade canadienne</li> </ul>	En cours. En collaboration avec le MDOT, l'APBW a procédé à une mise à jour du plan directeur à frais partagés en 2013-2014. Le Conseil d'administration de l'AWBC a approuvé le plan directeur final au T2 de 2014. Le financement pour ce projet des travaux par étape n'a pas encore été dégagé et il n'y a pas encore eu d'appel de soumission.
4. Instaurer de nouvelles sources durables de produits autres que les péages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste d'occasions possibles est établie dans le cadre du projet de mise à jour du plan directeur des immobilisations</li> <li>• Une équipe de projet pour l'évaluation des occasions est formée</li> <li>• L'équipe de projet présente ses principales solutions avec un argumentaire pour chacune</li> <li>• Les projets finals sont choisis et un plan de mise en œuvre est élaboré, avec un budget</li> <li>• Les plans sont mis en œuvre comme étant durables et génèrent des produits</li> </ul>	L'APBW s'est penchée sur différentes options ; cependant, le Conseil d'administration a suspendu l'effort pour le court terme.

### Activité 3 – Services d'appui aux affaires, à la clientèle et aux finances

Améliorer la fiabilité, la valeur et la portée des services d'appui fournis aux groupes opérationnels, aux clients et aux partenaires gouvernementaux de l'APBW.

Mesures de rendement 2014-2015	Indicateurs de rendement	Situation
1. Revoir et améliorer l'administration des affaires et les services d'appui pour avoir des groupes opérationnels à valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prestation des services demande moins de temps de personnel grâce au recours à des processus automatisés qui font épargner du temps</li> <li>• Les services d'appui aideront l'APBW à respecter les lignes directrices ou les exigences législatives, là où il y a lieu, ou à bien performer dans ce contexte</li> <li>• Les services ciblent avec exactitude les besoins des groupes opérationnels</li> <li>• Les groupes opérationnels offrent une rétroaction positive</li> <li>• Maintenir et améliorer le respect de la <i>Loi sur les langues officielles</i></li> <li>• Améliorer la réponse des intervenants aux demandes d'information en vertu des lois AIPRP</li> </ul>	En cours. Recruté un personnel bilingue en 2013. Automatisé certains processus opérationnels à l'automne 2013.
2. Raffiner l'élaboration et l'exécution de la fonction de planification générale et de production de rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir le processus de planification et le produit de rapports pour cerner les points à améliorer</li> <li>• Établir un échéancier de production plus réaliste, pour permettre aux directeurs et aux gestionnaires d'y contribuer et de le commenter davantage</li> </ul>	En cours. Il y aura de multiples occasions après la fusion.
3. Faire la réingénierie de la fonction d'appui au service à la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter les clients pour établir les besoins et appuyer les intérêts</li> <li>• Définir les éléments de programme et les paramètres de qualité</li> <li>• Désigner l'équipe de service de base, répartir les tâches</li> <li>• Rechercher des occasions de faire participer d'autres employés</li> </ul>	Atteint.
4. Élaborer et mettre en œuvre un plan de soutien aux usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par des sondages auprès de la clientèle, déterminer les besoins et les intérêts pour lesquels les médias sociaux existants sont la meilleure solution</li> <li>• Définir les éléments de programme et les paramètres de qualité</li> <li>• Désigner l'équipe de service de base, et répartir les tâches</li> <li>• Rechercher des occasions de faire participer d'autres employés à l'interaction avec les clients</li> </ul>	Atteint. On a constamment mis en œuvre et mis à jour le contenu des médias sociaux pour informer tous les clients au sujet des conditions de l'état de la circulation et des projets d'entretien.

## 5. RAPPORT DE GESTION

### 5.1 ACTIVITÉS PRINCIPALES ET STRATÉGIE

La stratégie que pratique la SPFL pour concrétiser les priorités que constituent la sécurité des ponts et la viabilité financière consiste à atténuer les risques en effectuant des inspections périodiques des ponts et établissant les priorités de réfection à long terme de tous ses ponts et structures connexes. La SPFL et ses partenaires internationaux continuent d'assurer la traversée sécuritaire de tous les ponts internationaux tout en facilitant l'efficacité de la circulation pour les exportations et les importations et les voyages d'affaires ou personnels et facilitant les voyages par :

- Une gestion proactive de la circulation pour éviter les longs retards;
- Des investissements continus en technologie – qui permettent au voyageur de planifier son itinéraire et d'acquitter les péages de la manière qu'il préfère; et
- La construction et l'entretien d'installations modernes pour maximiser l'efficacité des opérations frontalières.

Les principales activités de la SPFL sont :

- Gérer, exploiter, construire et remettre en état ses ponts internationaux et structures connexes;
- Assurer des services internes qui permettent à la société d'exercer une bonne gouvernance, d'avoir une gestion respectueuse de l'éthique et d'exercer une surveillance efficace de ses activités pour la nouvelle SPFL issue de la fusion, qui regroupe désormais les employés rapatriés de quatre anciennes sociétés d'État, toutes spécialisées dans les opérations et la gestion des ponts internationaux, dont les nombres, l'expertise et la synergie constitueront un très grand atout. Le défi consiste à intégrer les ressources

des organismes disparates, pour faire en sorte que l'organisation intégrée soit plus grande que la somme de ses parties.

### 5.2 CONTEXTE D'EXPLOITATION

Dans l'exécution de son mandat, la SPFL est à la merci de facteurs externes qui peuvent faire ressortir ses forces, créer des possibilités, faire naître des défis et représenter des menaces. Après avoir dégagé ces facteurs, la SPFL les suit et adapte sa planification de manière à pouvoir composer avec des fluctuations importantes. La fusion et la création de la nouvelle SPFL permettront d'établir une approche commune des enjeux clés, en tenant compte des différences entre les emplacements de ponts internationaux.

#### 5.2.1 INCIDENCES ÉCONOMIQUES

L'effondrement du prix mondial du pétrole, qui a reculé depuis la fin de 2014, a été lourd de conséquences sur l'économie canadienne. Le dollar canadien est tombé à environ 80 cents américains et devrait demeurer faible pour les quelques prochaines années. Au total, le Canada devrait maintenir une croissance économique modérée, quoique plus faible. On prévoit que la baisse d'activité économique dans les régions productrices sera essentiellement compensée par l'accroissement de l'activité dans les secteurs de la fabrication des provinces centrales. Les fluctuations du dollar canadien ont des conséquences sur les tendances du trafic transfrontalier, et les produits des péages des ponts internationaux. L'affaiblissement du dollar canadien favorise l'accroissement de la fabrication et des exportations transfrontalières (et donc du trafic commercial), mais fait diminuer les achats transfrontaliers faits par les consommateurs canadiens. D'autres facteurs, comme la diminution du prix de l'essence, devraient aussi avoir des répercussions sur le tourisme et le trafic au cours de la période de planification.

#### 5.2.2 TENDANCES DU TRAFIC

La SPFL accueille chaque année sur ses ponts environ 12 millions de véhicules, qui lui rapportent quelque 40 M\$ à réinvestir directement dans les ponts. Les ponts internationaux sont directement touchés par l'économie, comme on le voit dans les *Incidences économiques (section 5.2.1 ci-dessus)*. Le mauvais temps, surtout cet hiver, a aussi eu des incidences négatives à la plupart des emplacements. La comparaison de 2014-2015 avec 2013-2014 fait ressortir que le pont international de Sault Ste. Marie a connu des baisses de 6,44 % du trafic commercial et de 9,25 % du trafic total, le pont Blue Water une augmentation de 4,12 % du trafic commercial et une diminution de 1,40 % du trafic total, le pont international des Mille-Îles une augmentation de 3,76 % du trafic commercial, mais une diminution de 0,91 % du trafic total, et le pont international de la voie maritime une diminution de 12,60 % du trafic commercial, mais une augmentation de

TABLEAU COMPARATIF DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE		2013-2014	2014-2015	VARIANTE	POURCENTAGE
Pont de Sault Ste. Marie	Véhicules voyageurs	1 940 051	1 756 581	-183 470	-9,46 %
	Camions/Trafic commercial	142 971	133 760	-9 211	-6,44 %
	<b>TOTAL</b>	<b>2 083 022</b>	<b>1 890 341</b>	<b>-192 681</b>	<b>-9,25 %</b>
Pont Blue Water	Véhicules voyageurs	3 822 862	3 683 855	-139 007	-3,64 %
	Camions/Trafic commercial	1 544 887	1 608 520	63 633	4,12 %
	<b>TOTAL</b>	<b>5 367 749</b>	<b>5 292 375</b>	<b>-75 374</b>	<b>-1,40 %</b>
Pont des Mille-Îles	Véhicules voyageurs	1 720 550	1 687 449	-33 101	-1,92 %
	Camions/Trafic commercial	373 367	387 394	14 027	3,76 %
	<b>TOTAL</b>	<b>2 093 917</b>	<b>2 074 843</b>	<b>-19 074</b>	<b>-0,91 %</b>
Pont international de la voie maritime	Véhicules voyageurs	2 133 672	2 262 250	128 578	6,03 %
	Camions/Trafic commercial	74 513	65 122	-9 391	-12,60 %
	<b>TOTAL</b>	<b>2 208 185</b>	<b>2 327 372</b>	<b>119 187</b>	<b>5,40 %</b>
Tous les ponts	Véhicules voyageurs	9 617 135	9 390 135	-227 000	-2,36%
	Camions/Trafic commercial	2 135 738	2 194 796	59 058	2,77%
	<b>TOTAL</b>	<b>11 752 873</b>	<b>11 584 931</b>	<b>-167 942</b>	<b>-1,43%</b>

5,40 % du trafic total. Le trafic total sur les quatre ponts internationaux de la SPFL a augmenté de 2,77 % pour le trafic commercial, ce qui est positif, vu que les produits générés sont plus élevés. Par contre, le trafic total a diminué de 1,43 % de 2013-2014 à 2014-2015 sous l'influence de ces facteurs.

### 5.2.3 PLAN D'ACTION PAR-DELÀ LA FRONTIÈRE

Le Plan d'action par-delà la frontière prévoit un éventail d'initiatives visant à promouvoir la sécurité et à soutenir le commerce et la croissance économique, en améliorant la frontière commune et appuyant la prospérité par l'amélioration du commerce transfrontalier. Comme l'ASFC a des installations à chacun des ponts internationaux de la SPFL, ces initiatives ont une incidence directe sur le trafic et sur les installations requises. La SPFL continue d'échanger avec ses partenaires, l'ASFC et Transports Canada (TC), pour atteindre les objectifs de ce plan d'action. Il faut souligner de manière tout à fait particulière la réfection complète des esplanades au passage de Lansdowne, où se trouve le pont international des Mille-Îles et au pont international de Sault Ste. Marie. Un autre exemple de partenariat est l'initiative conjointe relative au temps d'attente à la frontière au pont Blue Water avec le MDOT pour accélérer la circulation du côté américain du pont par la technologie de perception des péages et l'amélioration des guérites douanières.

### 5.2.4 INCIDENCES DE LA LOI SUR LES DOUANES ET DE LA LOI SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX

*La Loi sur les douanes* (article 6) et *la Loi sur la santé des animaux* (article 31) obligent les propriétaires ou les exploitants des ponts internationaux à prendre en charge les locaux, les opérations et l'entretien des installations douanières et frontalières. Les charges comprennent des postes comme l'entretien, la conciergerie, l'impôt foncier et les services publics. Les dimensions et la complexité croissantes des installations de l'ASFC entraînent d'importants besoins de financement fédéral à deux des ponts de la SPFL à Sault Ste. Marie et Mille-Îles. Les immobilisations ont déjà été effectuées au pont Blue Water pour l'ASFC et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ces dernières années. Les charges d'exploitation et d'entretien de ces installations augmentent également. La SPFL continue de collaborer avec ses partenaires pour mieux définir les besoins et formuler les options les plus rentables pour y répondre.

### 5.2.5 INTERVENANTS

La SPFL a divers intervenants qui ajoutent un niveau de complexité à ses opérations, dans la formulation de ses politiques et dans la réalisation de ses projets. Ces intervenants comprennent les partenaires fédéraux, comme TC, les organismes centraux, l'ASFC, l'ACIA et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les Douanes et la Patrouille frontalière des États-Unis, ainsi que les gouvernements provinciaux, les municipalités et les agences, les Premières Nations locales, les municipalités et les agences américaines, les services d'application de la loi, les syndicats et les premiers répondants. La SPFL continue d'améliorer sa mobilisation des collectivités et ses communications à l'aide de blogues et d'autres médias sociaux pour bien cerner et gérer les préoccupations communautaires, et bien faire comprendre les contributions de ses ponts internationaux.

### 5.2.6 CONCURRENCE

Il y a divers modèles de propriété et de gestion des ponts internationaux qui avantagent certains endroits géographiques par rapport aux autres par divers facteurs comme les opérations limitées au Canada ou la participation d'une autre entité fédérale. Le pont Ogdensburg-Prescott est un exemple qui illustre cette concurrence directe avec les ponts de Cornwall et des Mille-Îles de la SPFL. Les installations douanières pour ce pont se trouvent à un passage terrestre situé à proximité du pont et les coûts sont assumés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) plutôt que par l'administration même du pont parce que le pont est de propriété américaine. Le propriétaire du pont n'a donc pas à payer les coûts afférents aux installations de l'ASFC, ce qui, par ailleurs, n'a pas d'effet sur les taux des péages et donne un avantage concurrentiel au pont. De même, le pont Blue Water fait face à la concurrence du tunnel Detroit-Windsor, du pont Ambassador et du nouveau pont international Gordie Howe entre Détroit et Windsor actuellement en construction.

La SPFL surveille ces facteurs et rajuste ses plans, notamment en haussant ses péages et cherchant d'autres occasions de générer des produits pour assurer la durabilité financière à long terme de tous ses passages internationaux.

### 5.2.7 RÉPONSE AUX PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

- **Responsabilité financière :** La SPFL poursuit dans la voie tracée par les anciennes sociétés dans le strict respect de l'utilisation des fonds publics, en poursuivant la mise en œuvre des restrictions salariales dans le sens des pratiques du secteur public en général, appliquant un processus d'analyse de la valeur dans tous ses grands projets d'immobilisations, partageant les services internes entre tous les emplacements et investissant dans une plus grande utilisation de la technologie.
- **Sûreté et sécurité :** Une priorité du gouvernement du Canada est de protéger la sûreté et la sécurité des Canadiens. Le Canada fait face à un risque croissant d'activités terroristes, surtout de la part de terroristes ressortissants canadiens. Les ponts internationaux représentent des actifs et des symboles importants, qui en font une cible potentielle d'actes délibérés de vandalisme, de terrorisme et de perturbation au Canada et aux États-Unis. La SPFL travaille avec ses partenaires pour surveiller de façon continue les menaces possibles qui pourraient mettre en danger la sécurité des ponts internationaux et/ou causer des dommages matériels, entraîner la fermeture d'un pont ou avoir des répercussions sur la circulation.
- **Abordabilité du régime de pension :** La SPFL s'est ralliée à l'objectif d'offrir des régimes de pension de société d'État qui soient abordables et financièrement durables. Le gouverneur en conseil a ordonné à certaines sociétés d'État, dont la SPFL, d'aligner leur régime de pension sur les prestations offertes par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). La SPFL rajustera et intégrera ses divers régimes de pension pour se conformer à ces exigences.

## 5.2.8 LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La SPFL a préparé un rapport d'activités sur des terres fédérales et à l'étranger en vertu des articles 67 et 68 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012)

### Rapport sur les activités

La SPFL a effectué des évaluations environnementales pour deux (2) projets au cours de l'exercice 2014-2015, qui sont peu susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales indésirables importantes. Les deux projets sont les suivants :

4. Démolition du pont à travée haute, remplacement du pont du chenal nord, pont des Trois Nations
5. Réaménagement de l'installation de l'ASFC, pont des Mille-Îles

### NOMBRE DE DÉCISIONS PORTANT SUR DES PROJETS

Projets non susceptibles d'avoir des conséquences environnementales négatives importantes	Projets susceptibles d'avoir des conséquences environnementales négatives importantes
<b>2</b>	<b>0</b>

## 5.2.9 RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

Les interlocuteurs de la SPFL comprennent notamment les partenaires fédéraux, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les agences, les services d'application de la loi et les agences américaines. La SPFL collabore avec l'ASFC, TC et les collectivités voisines pour répondre aux besoins et coordonner les activités afin d'assurer l'efficacité et l'efficacité des traversées internationales. La SPFL travaille de près avec ses partenaires et les propriétaires de pont américains au pont international de la voie maritime et au pont international des Mille-Îles entre l'Ontario et l'état de New York et au pont international de Sault Ste. Marie entre l'Ontario et l'état du Michigan.

## 5.3 PRINCIPAUX FACTEURS DE RENDEMENT

### 5.3.1 QUESTIONS STRATÉGIQUES ET GESTION DES RISQUES

La SPFL considère que la gestion des risques est une responsabilité partagée. Par conséquent, les membres du Conseil d'administration, ses comités, la présidente et première dirigeante et tous les employés sont responsables de la gestion des risques dans leur secteur de responsabilité. Les politiques de la SPFL en matière de gestion des risques assurent une approche de gestion des risques convergente, globale et à l'échelle de l'entreprise qui est intégrée dans la planification et la prise de décisions et les processus opérationnels.

La SPFL est exposée à un certain nombre de risques dans l'exercice de son mandat et la plupart de ces risques sont liés aux enjeux stratégiques de la SPFL, associés à la fusion et aux enjeux relevés par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) dans ses examens spéciaux de l'ancienne APBW en 2007 et de l'ancienne SPFL en 2008. Pendant qu'elle travaillera à normaliser son évaluation des risques et ses pratiques de

gestion au cours de la prochaine année, la SPFL étudiera et approuvera une politique sur la GRE et réexaminera son profil de risque pour confirmer les principaux risques à l'échelle de l'entreprise pour l'ensemble du portefeuille.

### 5.3.2 SÛRETÉ DE L'INFRASTRUCTURE

La grande priorité de la SPFL – sur laquelle elle se concentre – est la sûreté de ses ponts internationaux et structures connexes. La SPFL veille à inspecter, entretenir, surveiller et réparer ses ponts comme il se doit pour assurer leur sûreté constante. La SPFL administre ses programmes relatifs aux ponts internationaux dans une optique à long terme qui vise à prolonger la durée utile de son infrastructure et à en assurer la sûreté la plus rigoureuse pour ses usagers et ses employés, en entretenant et en exploitant ses ponts. Elle mène ces initiatives en collaboration avec ses partenaires américains pour dégager une vue globale de la viabilité structurelle des ponts.

### 5.3.3 SÉCURITÉ

Le Canada fait face à des menaces de plus en plus complexes pour sa sécurité nationale, et les organismes fédéraux doivent s'adapter à cet environnement changeant de menaces. Les perturbations de l'infrastructure ou des technologies importantes pourraient entraîner des pertes de vie ou avoir des effets économiques défavorables, et porter un dur coup à la sécurité et au bien-être des collectivités canadiennes. La SPFL travaille avec ses partenaires à surveiller les menaces éventuelles qui pourraient compromettre la sécurité des ponts internationaux et des structures connexes et/ou causer des dommages matériels, entraîner la fermeture d'un pont ou avoir des répercussions sur la circulation.

### 5.3.4 DURABILITÉ

Selon le principe de base du modèle de financement des ponts internationaux, le produit des péages couvrirait les charges d'exploitation et d'entretien, tandis que les immobilisations seraient financées par la part cumulée du bénéfice net. Les ponts internationaux de la SPFL doivent composer avec une incertitude financière liée à la conjoncture économique, qui se répercute sur les volumes de trafic et les produits des péages. Le portefeuille d'actifs de la SPFL sera en bon état après la réalisation du programme actuel de projets d'immobilisations. Cela devrait permettre à la SPFL de refaire ses réserves pour financer ses besoins futurs d'immobilisations, malgré une certaine volatilité des produits. Étant donné le bon état des actifs de la SPFL, l'investissement en capital important ne sera pas nécessaire dans un avenir prévisible.

### 5.3.5 GOUVERNANCE

La fusion représente un changement considérable du modèle de gouvernance et d'exploitation de la SPFL. La nouvelle SPFL regroupe deux sociétés d'État mères, ainsi que les filiales à propriété exclusives préexistantes (une fois la fusion avec la CPIVM réalisée), qui étaient toutes dans l'exploitation de ponts internationaux. Le nouveau Conseil de la SPFL doit se familiariser rapidement avec les exigences de gouvernance de société d'État, l'approche de gestion du portefeuille, la convention de fusion et tous les ponts de son nouveau portefeuille. Par contre, la plupart des membres du Conseil ont de l'expérience des

conseils de société d'État et de l'expérience des ponts internationaux, ce qui est un atout de taille pour l'avenir. Les décisions sur les besoins immédiats pour assurer la continuité des affaires ont été prises rapidement dès les premières réunions d'organisation, en particulier sur les questions d'organisation de la société, la confirmation des règlements administratifs, la nomination des membres des comités et des dirigeants, et l'approbation des principales politiques.

## 5.4 FUSION

La SPFL issue de la fusion, comme il est décrit à la section 1.1, constitue une nouvelle société fédérale depuis le 1er février 2015. Les états financiers consolidés présentés tiennent compte des activités de la Société depuis sa création le 1er février 2015 jusqu'à la clôture financière le 31 mars 2015. Par conséquent, aucune information comparative n'est fournie.

Au moment de la fusion, il a fallu régler de nombreuses questions, notamment les suivantes :

- Toutes les anciennes sociétés et l'ancienne filiale de la SPFL, la CPVM, ont fermé leurs livres comptables le 31 janvier 2015, la date précédant immédiatement la date de création de la nouvelle société, soit le 1er février 2015;
- Les livres comptables de l'ancienne APBW ont dû être ajustés : l'ancienne date de fin d'exercice du 31 août a été remplacée par la nouvelle date de fin d'exercice de la Société, qui est le 31 mars.
- La valeur comptable des actifs et des passifs reçus de l'ancienne SPFL a été ajustée afin qu'elle soit conforme aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).
- La valeur comptable des actifs et des passifs reçus de l'ancienne APBW a été ajustée afin qu'elle soit conforme aux méthodes comptables de la SPFL issue de la fusion.

La note 27 des états financiers consolidés fournit de l'information détaillée sur cette transition.

## PRODUITS ET MODÈLE DE PORTEFEUILLE DE LA SPFL

Les produits de la SPFL proviennent de quatre sources principales : les péages et les services; les contrats de location et les permis; les services de change et les produits d'intérêts. La rentabilité de la SPFL est directement attribuable à l'intensité du trafic, qui est touché par un certain nombre de facteurs, comme la fluctuation des taux de change, la solidité ou la fragilité des économies canadienne et américaine ainsi que le tourisme dans les régions desservies par le pont. La rentabilité repose grandement sur la vigueur des activités économiques tant au Canada qu'aux États-Unis. Habituellement, lorsque l'économie américaine est solide ou croissante, les exportations des produits canadiens tendent à augmenter. Une économie canadienne croissante engendre également une augmentation de la circulation des biens, des services et des gens entre les deux pays. La rentabilité de la SPFL s'améliore lorsque l'activité économique augmente, puisque les ponts de la Société constituent d'importants passages internationaux entre les deux nations commerçantes.

Comme elle est propriétaire et gestionnaire de ses ponts et des structures connexes, la SPFL assume d'importantes responsabilités liées à la gestion et à l'intérêt public. Selon le modèle financier du portefeuille de la SPFL, tous les produits sont utilisés pour l'exploitation des ponts, les activités auxiliaires liées aux ponts, les travaux de construction, les réparations et l'entretien, le remboursement de la dette et d'autres activités visées par le mandat de la Société. Sur le plan de l'exploitation, la viabilité des activités de chaque emplacement grâce aux produits générés fait partie intégrante du mandat de la SPFL; cependant, la rénovation importante ou le remplacement de ponts (p. ex. le nouveau pont du chenal Nord) et les travaux découlant du remplacement des installations de l'ASFC (p. ex. la rénovation des complexes douaniers de Sault Ste. Marie et des Mille-Îles) sont financés un projet à la fois, au moyen des produits nets générés par le portefeuille et de certains paiements de transfert fédéraux.

## 5.5 RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le regroupement des anciennes sociétés d'État qui forment actuellement la SPFL a procuré à cette dernière une bonne solidité financière. À la fin de la période de présentation de l'information financière, le 31 mars 2015, l'état consolidé de la situation financière de la nouvelle organisation se présentait comme suit :

État consolidé de la situation financière (en millions)	31 mars 2015	Plan d'entreprise	Écart
<b>Total de l'actif</b>	<b>373,8</b>	<b>362,9</b>	<b>10,9</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>373,8</b>	<b>362,9</b>	<b>10,9</b>

### Actif

Les actifs courants s'élevaient à 45,6 M\$ au 31 mars 2015. La trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les principaux actifs courants et se chiffrent à 23,6 M\$. Au 31 mars 2015, les placements à court terme s'établissaient à 14,0 M\$. Les actifs non courants totalisaient 328,2 M\$ et se composaient principalement d'immobilisations corporelles (301,7 M\$) et d'immeubles de placement (20,5 M\$). Au 31 mars 2015, les placements à long terme totalisaient 5,9 M\$. L'écart de 10,9 M\$ par rapport au plan d'entreprise est essentiellement attribuable à deux facteurs. Les débiteurs sont de 5,6 M\$ supérieurs aux prévisions en raison des montants considérables que doit le gouvernement du Canada à la Société relativement à trois projets d'investissement en cours financés par le gouvernement. Le total des immobilisations corporelles et des immeubles de placement est de 5,9 M\$ supérieur aux prévisions en raison de choix de méthode effectués par la SPFL après l'achèvement du plan d'entreprise.



## Passif

Au total, les passifs courants se chiffraient à 34,9 M\$ au 31 mars 2015. Les deux principaux postes qui composent les passifs courants sont les dettes fournisseurs et autres créditeurs de 11,1 M\$ et le passif relatif au démantèlement de 12,2 M\$. Les montants dus à la CPIVM pour la démolition du pont du chenal Nord, qui s'élevaient à 5,2 M\$, constituent un élément important des dettes fournisseurs et autres créditeurs. Les passifs non courants consistent principalement en obligations à payer et en emprunts. Les obligations à payer consistent en une dette impayée de 74,7 M\$, dont un montant de 70,7 M\$ correspond à la tranche à long terme. Ces obligations ont été initialement émises en 2002 par l'ancienne APBW au montant de 110,0 M\$, à 6,41 %. Aucun ajustement n'a été apporté à la valeur comptable des obligations, qui a donc été comptabilisée par la SPFL le 1er février 2015. Les remboursements à effectuer au titre des emprunts et de la facilité de crédit s'élevaient à 18,2 M\$, dont un montant de 17,6 M\$ correspond à la tranche à long terme. Ces emprunts seront remboursés à même les produits excédentaires tirés des péages sur une période de 20 à 25 ans. L'écart de 10,9 M\$ des passifs et des capitaux propres par rapport au plan d'entreprise est principalement attribuable à l'écart lié aux créditeurs et charges à payer (6,4 M\$) au 31 mars 2015, qui s'explique par l'échéancier des travaux accomplis dans le cadre de divers projets et des paiements qui y sont associés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Dans ce premier jeu d'états financiers consolidés, la période d'exploitation de la SPFL débute à la date de la fusion, soit le 1er février 2015, et se termine à la fin de l'exercice, soit le 31 mars 2015. Comme il a été mentionné ci-dessus, puisqu'il s'agit du premier jeu d'états financiers consolidés de la SPFL issu de la fusion, aucune information comparative n'est fournie. Cependant, avant la fusion, les anciennes sociétés ont défini des attentes transitionnelles communes quant aux résultats, qui sont présentées ci-dessous aux fins d'analyse.

## PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

Les produits consolidés de la SPFL pour la période d'exploitation ont totalisé 5,9 M\$. Les charges d'exploitation consolidées de la SPFL se sont chiffrées à 5,1 M\$ pour la période, ce qui correspond aux attentes transitionnelles de 5,1 M\$.

	31 mars 2015	Attentes transitionnelles	Écart
<i>(Pour la période de deux mois close le 31 mars 2015)</i>	\$	\$	\$
<b>Produits</b>	<b>5,9</b>	<b>362,9</b>	<b>10,9</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5,2</b>	<b>362,9</b>	<b>10,9</b>
<b>Bénéfice d'exploitation avant le financement public</b>	<b>0,7</b>	<b>0,23</b>	<b>0,45</b>

## Produits

Les produits comprennent les péages et les services, les contrats de location et les permis, le change, les produits de la TIBA, les intérêts, le profit de change et d'autres produits et ont totalisé 5,9 M\$ au cours de la période. Les tendances relatives au trafic commercial aux postes frontaliers des ponts de Point Edward et de Lansdowne se sont révélées positives en raison de l'amélioration de l'économie américaine et de la hausse des exportations attribuable à la baisse de la valeur du dollar canadien. Cependant, ces facteurs ont été contrebalancés par la diminution du trafic de passagers sur tous les ponts, puisque les projets de voyage sont étroitement liés à la valeur des devises.

## Charges

Les charges comprennent les activités d'exploitation, l'entretien, les charges de la TIBA, les charges liées à l'ASFC et à l'ACIA, le change ainsi que les frais d'administration, et ont été conformes aux attentes. Les charges d'exploitation comprennent les salaires et les avantages sociaux du personnel d'exploitation ainsi que l'amortissement des ponts et des immeubles d'exploitation et représentaient les charges les plus élevées, totalisant 1,6 M\$ pour la période. Les frais d'administration se sont élevés à 1,0 M\$ au cours de la période et comprennent principalement les salaires, les paiements tenant lieu d'impôts ainsi que les charges liées aux assurances, à la comptabilité, aux technologies de l'information et aux ressources humaines.

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de la période, la SPFL a généré 3,6 M\$ en trésorerie, compte non tenu du montant de 19,9 M\$ qui a été transféré des anciennes sociétés à la nouvelle SPFL. En mars, des placements sont arrivés à échéance et ont servi à financer d'importants travaux d'entretien tout au long de l'été. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont également été élevés, tandis qu'un montant minime a été affecté aux activités de financement (encore une fois, compte non tenu de la trésorerie transférée à la nouvelle société par les anciennes sociétés) en raison de l'échéancier des paiements au titre des obligations.

## MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La direction estime que les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») constituent le référentiel comptable approprié pour la nouvelle société. La direction de la nouvelle organisation a exercé son jugement pour établir les méthodes comptables de la Société et pour déterminer la valeur comptable des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés. Les principales méthodes comptables de la SPFL sont décrites dans la note 3 des états financiers consolidés. Un sommaire des éléments d'ajustement relatifs à la valeur comptable des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés se trouve à la note 27. Les ajustements les plus importants apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs reçus de l'ancienne SPFL sont liés à l'établissement des composantes liées aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement, qui a entraîné la réduction de la valeur de certains actifs (0,5 M\$), ainsi qu'à la présentation des profits et pertes de change. La présentation du financement public reçu au cours des exercices précédents relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles a

donné lieu à l'ajustement le plus important apporté à la valeur comptable des actifs et des passifs reçus de l'ancienne APBW.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et exerce son jugement en ce qui a trait notamment aux composantes et aux durées d'utilité connexes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, aux tests de dépréciation, aux données servant au calcul des régimes d'avantages du personnel, au classement des contrats de location, au classement des partenariats, à la présentation des activités de la TIBA et aux données liées au passif relatif au démantèlement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations comptables décrites ci-dessous exigent que des jugements particulièrement subjectifs ou complexes soient exercés à propos de questions incertaines de par leur nature, et parce qu'il est probable qu'il y aurait un écart significatif entre les montants qui seraient présentés dans des conditions différentes ou par suite de l'utilisation d'hypothèses différentes.

#### **Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement**

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immeubles de placement sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs, comme il est indiqué à la note 3 des états financiers consolidés. Le caractère approprié de la durée d'utilité de ces actifs est évalué annuellement.

Pour établir la durée d'utilité des actifs, la direction utilise son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. Une composante est comptabilisée séparément s'elle est significative par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

#### **Évaluation des actifs à long terme**

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'établissement de la valeur recouvrable exige de la direction qu'elle utilise son jugement et fasse des estimations.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les périodes futures.

#### **Régimes d'avantages du personnel**

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

#### **Contrats de location**

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés au preneur. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. La Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

#### **Partenariats**

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle

conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien.

### Pont international des Mille-Îles

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA. Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord. D'autres explications à cet égard sont énoncées à la note 4 des états financiers.

### Passif relatif au démantèlement

La Société pose un jugement pour déterminer si elle a l'obligation de démanteler et d'enlever un actif, ainsi que de rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Lorsqu'il est nécessaire de démolir pour faire des ajouts ou des améliorations à un ensemble d'actifs existant, aucun passif relatif au démantèlement n'est comptabilisé étant donné que ces types de démolition ne donnent pas lieu à des obligations juridiques ou implicites. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démolé en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est comptabilisé. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût de l'actif démolé.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement de trois sites.

### ANALYSE DE LA DETTE

À l'émission des obligations de l'ancienne APBW, deux fonds de réserve affectés ont été établis aux termes de la convention de fiducie principale.

Le premier fonds de réserve, nommé « fonds de réserve pour le service de la dette », a été établi avec un solde de 4,5 M\$. Il faudrait verser des paiements dans le fonds si le ratio de couverture du service de la dette brute diminuait sous la barre de 3,00.

Le « fonds de réserve pour les dépenses d'exploitation et d'entretien », dont le montant initial se chiffrait à 2,0 M\$, constituait le deuxième fonds de réserve. Aux termes de la convention, le fonds devait correspondre à au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des charges d'exploitation et d'entretien engagées par l'ancienne APBW.

Au moment de la fusion le 1er février 2015, ces deux fonds ont été abolis en vertu de la convention de fiducie principale modifiée. La direction examine régulièrement un certain nombre de ratios, notamment le ratio de couverture du service de la dette brute, puisqu'il demeure un indicateur de performance clé en ce qui concerne la gestion de la structure de la dette de la Société.

### 5.6 PERSPECTIVES

L'importante baisse du dollar canadien par rapport au dollar américain en 2015 a et continuera d'avoir une incidence considérable sur le volume du trafic sur les ponts internationaux. Les ponts de la SPFL ne font pas exception à la règle, et la Société assurera le suivi des résultats de chacun de ses ponts. Les produits et le modèle de portefeuille de la SPFL devraient lui permettre de maintenir ses produits ou d'en limiter considérablement la baisse, puisque la réduction du trafic des passagers, qui devrait atteindre environ 20 % sur certains ponts, notamment ceux de Sault Ste. Marie et de Cornwall, sera contrebalancée par la hausse du trafic commercial sur d'autres ponts, par exemple ceux de Point Edward et de Lansdowne. La direction de tous les ponts est en train d'examiner les taux de change et devra vraisemblablement modifier les péages.

À Sault Ste. Marie, la prochaine phase du projet de réfection du complexe douanier canadien devrait débuter en juin 2015. Les travaux, évalués à 32,9 M\$, sont financés au moyen du fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers et devraient être achevés d'ici mars 2018. On procède à une importante planification pour veiller à ce que les répercussions sur le trafic et les activités liées au pont soient réduites au minimum durant le processus de construction. Un ajustement des péages en 2015-2016 fera en sorte qu'ils atteindront le montant maximum que la collectivité aura vraisemblablement les moyens de payer.

À Point Edward, les travaux de resurfaçage et d'imperméabilisation de la travée est-ouest devraient être achevés en juin 2015. Nous prévoyons que le ralentissement du trafic sera minime. En outre, un projet visant à améliorer le service à la clientèle grâce à un nouveau programme de péages automatisé qui offrira un plus grand nombre d'options de paiement sera exécuté tout au long de l'été et de l'automne 2015. Cette approche par étapes permettra d'ajouter quelques voies à la fois au cours de l'exercice. D'autres services, comme des comptes autogérés liés au nouveau programme de péages automatisé, seront aussi offerts par la suite.

À Lansdowne, de nouvelles installations douanières sont en voie de construction. Le contrat d'excavation du roc a été attribué, et les travaux débuteront au printemps 2015. Le processus d'appel d'offres pour les travaux de préparation des lieux et de construction qui suivront se déroulera durant l'automne et l'hiver. Le projet devrait être mené à terme d'ici 2018.

À Cornwall, la démolition du vieux pont du chenal nord avance bien et devrait être terminée à temps et conformément au budget. L'harmonisation des approches à l'égard du nouveau pont sera effectuée après les travaux de démolition, qui devraient être achevés au printemps 2016. L'important raccourcissement de la travée du pont a permis d'augmenter l'efficacité du passage frontalier. La fluctuation des taux de change conjuguée au problème du passage gratuit pour la communauté mohawk devrait entraîner d'importantes difficultés financières au cours de l'exercice 2015-2016 et peut-être même par la suite. La CPIVM et la SPFL assureront un suivi étroit des péages et des activités au cours du prochain exercice afin d'atténuer ce risque.



*En avril dernier à Point Edward en Ontario, deux employées du pont Blue Water ont rescapé une oie blessée et l'ont livrée à la société locale de protection des oiseaux. L'oiseau a été soigné et relâché sur l'étang situé près du pont.*



La Société des ponts  
fédéraux Limitée



The Federal Bridge  
Corporation Limited

États financiers consolidés  
Au 31 mars 2015  
Pour la période de deux mois close le 31 mars 2015



# La Société des ponts fédéraux Limitée

31 mars 2015

## Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers .....	39
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers .....	40
État consolidé de la situation financière.....	42
État consolidé du résultat global .....	43
État consolidé des variations des capitaux propres.....	44
État consolidé des flux de trésorerie .....	45
État consolidé des flux de trésorerie .....	46

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la SPFL conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la SPFL et de la direction de sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant. Les états financiers consolidés ci-joints visent la période de deux mois d'activités depuis la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL ») et de l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1<sup>er</sup> février 2015, ce qui a donné lieu à une nouvelle organisation nommée la Société des ponts fédéraux Limitée (la « SPFL »). Lors de la compilation des états financiers consolidés, la direction de la SPFL s'appuie sur les états financiers audités de sa filiale en propriété exclusive et sur les déclarations faites par la direction de la filiale.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes et la durée d'utilité connexe des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de dépréciation, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages du personnel, le classement des contrats de location, le classement des partenariats, la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA ») et le passif relatif au démantèlement. La direction de la SPFL est également responsable de toute autre information présentée dans le rapport annuel et il lui incombe de s'assurer que cette information est conforme, le cas échéant, à l'information et aux données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la SPFL a réalisé la consolidation des états financiers. La direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, telle que modifiée par la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux règlements, aux statuts et aux règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'à la directive donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrite à la note 1 des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration de la SPFL est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la SPFL et d'un administrateur qui est le président et chef de la direction de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du conseil d'administration de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la SPFL a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au conseil d'administration de la SPFL (la société mère). Le comité d'audit de la SPFL a examiné les états financiers consolidés avec l'auditeur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Micheline Dubé  
Présidente et première dirigeante



Natalie Kinloch  
Chef des opérations

Le 25 novembre 2015



Auditor General of Canada  
Vérificateur général du Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

### Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Société des ponts fédéraux Limitée, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour la période de deux mois close à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société des ponts fédéraux Limitée au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de deux mois close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Observations

J'attire l'attention sur la note 27 des états financiers consolidés, qui décrit la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs reçus par La Société des ponts fédéraux Limitée à la suite de la fusion qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2015. Mon opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, à la *Loi no° 2 sur le plan d'action économique de 2013* telle que modifiée par la *Loi no° 2 sur le plan d'action économique de 2014*, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, aux statuts et règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CMA, CA  
directeur principal

Le 25 novembre 2015  
Ottawa, Canada



## État consolidé de la situation financière au 31 mars 2015

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2015
		\$
<b>Actif</b>		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		23 562
Placements	7	14 003
Clients et autres débiteurs	8	7 685
Charges payées d'avance		378
<b>Total des actifs courants</b>		<b>45 628</b>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	9	301 735
Immeubles de placement	10	20 468
Immobilisations incorporelles	10	43
Placements	7	5 940
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>328 186</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>373 814</b>
<b>Passif</b>		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	11	11 120
Avantages du personnel		654
Montant à payer au partenaire américain des entreprises communes	12	1 849
Passif relatif au démantèlement	13	12 183
Retenues de garantie	14	1 075
Produits différés	15	2 864
Partie à court terme des emprunts	16	619
Partie à court terme des obligations à payer	17	3 999
Partie à court terme du financement d'immobilisations différé	18	564
<b>Total des passifs courants</b>		<b>34 927</b>
Passifs non courants		
Emprunts à payer	16	17 572
Obligations à payer	17	70 740
Avantages du personnel	19	7 531
Produits différés	15	2 142
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	18	6 564
Passif relatif au démantèlement	13	1 291
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>105 840</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social – deux actions sans valeur nominale	20	–
Bénéfices non distribués		232 741
Cumul des autres éléments du résultat global		306
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>233 047</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>373 814</b>
Passifs éventuels	24	
Engagements	25	

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## État consolidé du résultat global pour la période de deux mois close le 31 mars 2015

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2015
		\$
<b>Produits</b>		
Péages et services		4 186
Contrats de location et permis		480
Bureau de change		135
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		772
Intérêts		107
Profit de change		166
Autres		27
<b>Total des produits</b>		<b>5 873</b>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement		1 592
Charges liées au pont international des Mille-Îles		910
Bureau de change		127
Entretien		909
Fonctionnement de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments		644
Administration		1 004
<b>Total des charges</b>	<b>21</b>	<b>5 186</b>
<b>Résultat d'exploitation avant le financement public</b>		<b>687</b>
<b>Financement gouvernemental</b>		
Amortissement du financement d'immobilisations différé	<b>18</b>	<b>87</b>
Financement lié au passif relatif au démantèlement		4 363
<b>Total du financement gouvernemental</b>		<b>4 450</b>
<b>Éléments hors exploitation</b>		
Charges d'intérêts		(972)
<b>Total du résultat hors exploitation</b>		<b>(972)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>4 165</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Pertes actuarielles	<b>19</b>	<b>(237)</b>
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente		(54)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements disponibles à la vente		(7)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>(298)</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>		<b>3 867</b>

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## État consolidé des variations des capitaux propres pour la période de deux mois close le 31 mars 2015

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Bénéfices non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
Actifs reçus de l'ancienne SPFL et de l'APBW	<b>27</b>	228 813	367	229 180
<i>Total du bénéfice global</i>				
Bénéfice net		4 165	–	4 165
<i>Autres éléments du résultat global</i>				
Gains actuariels (pertes)	<b>19</b>	(237)	–	(237)
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente		–	(54)	(54)
Cumul des autres éléments du résultat global		–	(7)	(7)
Total des autres éléments du résultat global		(237)	(61)	(298)
Total du résultat global		3 928	(61)	3 867
<b>Solde au 31 mars 2015</b>		<b>232 741</b>	<b>306</b>	<b>233 047</b>

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé des flux de trésorerie pour la période de deux mois close le 31 mars 2015

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2015
		\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net		4 165
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement du financement d'immobilisations différé	18	(87)
Amortissement des immobilisations corporelles	9	1 844
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	3
Amortissement des immeubles de placement	10	121
Perte à la cession d'actifs	9	7
Variation des avantages du personnel		575
Profit de change		(69)
		<b>6 559</b>
Variations du fonds de roulement :		
Augmentation des clients et autres débiteurs		(2 125)
Diminution des charges payées d'avance		102
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs		2 568
Diminution du passif relatif au démantèlement	13	(4 895)
Diminution des produits différés		(182)
		<b>(4 532)</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		<b>2 027</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(903)
Financement public lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles reçu		621
Produit de la vente de placements		2 214
Achats de placements		(302)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		<b>1 630</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie reçus d'anciennes sociétés		19 939
Augmentation du montant à payer au partenaire américain des entreprises communes		1
Remboursement des emprunts		(104)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		<b>19 836</b>
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		<b>69</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<b>23 562</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>23 562</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		<b>92</b>
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		<b>89</b>

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**1. Pouvoirs et activités**

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une nouvelle entité issue des fusions, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), une société d'État mère, avec sa filiale, la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM »), le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW »), le 1<sup>er</sup> février 2015, conformément aux pouvoirs donnés par la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, modifiée par la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*. La Société est une société d'État mère mandataire inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les principales activités de la Société sont la détention et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall, en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 6) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMB »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority, une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. Au poste frontalier entre Sarnia, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du poste. L'autre partie est détenue et exploitée par le MDOT.

Par le décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vu octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux postes frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

Par le décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société est également assujettie, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la directive qui suit :

- a) Veiller à ce que les régimes de retraite prévoient
  - i) un ratio de partage des coûts de 50/50 pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017,
  - ii) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique;
- b) Exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

La Société a commencé à instaurer graduellement ces changements et ils seront en vigueur d'ici les dates indiquées.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 1210, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (en milliers de dollars)

### 1. Pouvoirs et activités (suite)

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 25 novembre 2015.

### 2. Fusion de la Société

L'ancienne SPFL a été constituée le 2 septembre 1998 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'ancienne SPFL était une société d'État mère mandataire inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'ancienne SPFL avait trois filiales en propriété exclusive : Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« PJCCI »), la SPRSM et la CPIVM.

L'APBW a été créée par la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water* le 21 mai 1964, et est devenue société d'État le 26 avril 2002. Elle était une société d'État mère non mandataire inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'était pas assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de restructurer la Société en trois phases, comme suit :

Phase I – PJCCI devient une société d'État mère autonome;

Phase II – Fusion de l'ancienne SPFL avec ses deux filiales, la CPIVM et la SPRSM;

Phase III – Fusion de l'ancienne SPFL avec l'APBW.

Le 13 février 2014, conformément à l'autorisation accordée en vertu du décret C.P. 2014-0142, l'ancienne SPFL a cédé au ministre des Transports 100 % de ses actions de PJCCI, qui représentaient également la totalité des actions en circulation de PJCCI.

Comme le permet la loi, l'ancienne SPFL a réalisé sa fusion avec la SPRSM le 27 janvier 2015 et celle avec l'APBW, le 1<sup>er</sup> février 2015.

La fusion de l'ancienne SPFL et de l'APBW le 1<sup>er</sup> février 2015 a nécessité, entre autres choses, i) la création d'une nouvelle société à la date de la fusion et ii) la comptabilisation des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés à leur valeur comptable à la date de la fusion dans les états financiers de la nouvelle société. La note 27 présente une explication de l'évaluation de la valeur comptable de ces actifs et passifs reçus par la Société.

Étant donné que l'ancienne SPFL détenait auparavant la totalité des actions de la SPRSM, aucun ajustement n'a été apporté aux valeurs comptables des éléments reçus de la SPRSM.

La fusion de la Société avec la CPIVM n'a pas encore été réalisée.

### 3. Mode de présentation et principales méthodes comptables

#### *Déclaration de conformité*

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers consolidés incluent la performance financière et les flux de trésorerie pour une période de deux mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2015, date où la Société a été constituée, au 31 mars 2015. De plus, aucun chiffre correspondant n'est présenté dans les états financiers consolidés, puisque ceux-ci ne représentent que le premier exercice d'exploitation de la SPFL.

#### *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

#### *Mode de présentation*

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et des services.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

*Participations dans des entreprises communes*

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'elle exerce ses activités aux termes d'entreprises communes, la Société, en tant que coparticipant, comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans une entreprise commune :

- Ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement, le cas échéant;
- Ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement, le cas échéant;
- Les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- Sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune;
- Les charges qu'elle a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges.

*Comptabilisation du pont international des Mille-Îles*

Le pont international des Mille-Îles est géré par la TIBA. Conformément à un accord binational, et en raison de la nature de la structure de cet accord avec la TIBA, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA, il ne s'agit pas d'un partenariat, et puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur la TIBA, elle n'est pas une entreprise associée. La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

### 3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. Toutes les charges d'entretien engagées pour l'ASFC sont aussi la responsabilité exclusive de la Société. La Société n'a aucune participation dans les actifs ou les passifs de la TIBA.

#### *Financement gouvernemental*

La Société se finance au moyen de son propre résultat d'exploitation. Elle reçoit du financement du gouvernement fédéral pour des acquisitions précises d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance, ainsi que pour le démantèlement d'actifs précis.

Le financement gouvernemental est comptabilisé comme une créance lorsque la dépense correspondante est engagée. Le Financement gouvernemental lié au passif relatif au démantèlement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global pour la période au cours de laquelle les travaux de démantèlement sont effectués plutôt qu'au moment où le passif relatif au démantèlement est comptabilisé.

Le financement gouvernemental pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont assujettis à l'amortissement est comptabilisé comme un financement d'immobilisations différé dans l'état consolidé de la situation financière pour l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé, et les produits sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes périodes que les actifs acquis à l'aide du financement gouvernemental.

#### *Comptabilisation des produits*

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits tirés des péages sont constatés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage.

Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur doit effectuer en vertu des contrats de location simple, à l'exclusion du loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire, tandis que le loyer conditionnel est constaté à mesure qu'il est gagné. Ces produits incluent les paiements reçus des locataires, comme les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les agences de voyages et les bureaux de tourisme ainsi que les cafés privés.

Les produits tirés du change sont constatés au moment où l'opération de change est réalisée. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens.

Les produits différés représentent les péages payés d'avance par les utilisateurs de véhicules transportant des passagers et les sociétés de camionnage. Les produits sont comptabilisés au moment où les véhicules passent dans les postes de péage. Les produits différés incluent également un contrat de location simple prépayé visant l'expansion des activités d'un locataire commercial. Les produits sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de la tranche non résiliable du contrat de location. Les produits différés qui seront constatés plus de un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits différés non courants.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

3. **Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

*Présentation des charges par fonction*

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 22. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages;
- Charges liés au pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter à la note 4);
- Change : charges se rapportant à l'exploitation du bureau de change au poste frontalier de Sarnia;
- Activités de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : la Société est tenue de fournir, à l'Agence des services frontaliers du Canada et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, des installations et certains services d'entretien connexes à ses postes frontaliers, et ne tire aucun produit de ces installations et services;
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

*Monnaies étrangères*

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net au titre des charges d'exploitation. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de cette période, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance de trois mois ou moins à la date de leur acquisition.

*Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement*

Les immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

### 3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours), diminué de leur valeur résiduelle, est amorti sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immeubles de placement sont amortis sur leur durée d'utilité estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	5 à 75 ans
Véhicules et matériel	5 à 33 ans
Bâtiments	10 à 70 ans
Améliorations d'immeubles	10 à 30 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans
Immeubles de placement	10 à 70 ans

Une immobilisation corporelle, une immobilisation incorporelle ou un immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie et les honoraires, les coûts des intrants et les salaires inscrits à l'actif. Pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif conformément à la méthode comptable de la Société. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles ou des immeubles de placement lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir les durées d'utilité de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif dans son ensemble et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues afin de générer un revenu locatif ou si leur location future est probable. À titre de bailleur, lorsque la Société loue des actifs en vertu d'un contrat de location simple, l'actif est présenté dans l'état consolidé de la situation financière, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement, en fonction de sa principale utilisation.

#### *Coûts d'emprunt*

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit essentiellement prêt pour son utilisation.

Les produits tirés du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

*Contrats de location*

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

*Dépréciation*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immobilisations incorporelles et ses immeubles de placement afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, les durées d'utilité des actifs au sein de l'UGT sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réévaluées. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la dépréciation, les durées d'utilité de ces actifs sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réduites. Les variations des durées d'utilité estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été évalué que les immeubles de placement et les bureaux de change représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de dépréciation, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être. Les activités liées aux ponts ne peuvent être assujetties à un test de dépréciation, car la juste valeur des actifs ou la valeur d'utilité ne peut pas être déterminée. Dans ces cas, les durées d'utilité des actifs sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière lorsqu'il y a un indice de dépréciation, et des changements sont apportés aux durées d'utilité restantes sur une base prospective.

*Passif relatif au démantèlement*

Le passif relatif au démantèlement reflète le passif associé à la mise hors service de certains actifs à long terme, comme des ponts et des routes ainsi que d'autres structures.

Le passif relatif au démantèlement est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle (juridique) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant significative).

Les coûts connexes au passif relatif au démantèlement sont inscrits à l'actif et font partie du coût de l'actif à long terme démantelé. Ces coûts sont ensuite amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité restante de l'actif identifié.

Après l'évaluation initiale de l'obligation au titre du passif relatif au démantèlement, l'obligation peut être ajustée à la fin de chaque période afin de refléter le passage du temps, les variations des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation et les hypothèses mises à jour, comme les taux d'actualisation. Les coûts réels engagés pour la sortie de l'actif seront portés en diminution du passif relatif au démantèlement. Un profit ou une perte peut découler du règlement du passif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

3. **Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

*Avantages du personnel*

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations définies établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Des cotisations sont exigées tant des employés que de la Société pour couvrir les coûts des services rendus au cours de la période. Aux termes de la législation actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires relativement à tout service passé ou déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. Des cotisations sont exigées tant des employés que de la Société pour couvrir les coûts des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Les employés restants de la Société participent à des régimes de retraite privés à cotisations définies, et le coût de ces régimes est partagé entre les employés et la Société. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

La Société offre également à certains employés admissibles des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ces éléments surviennent. Les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont présentés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au début de la période à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies. Les coûts des prestations définies sont classés comme suit :

- Le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes au titre de réductions ou de liquidations);
- Le montant net des charges ou des produits d'intérêts;
- Les écarts actuariels.

La Société présente les deux premières composantes des coûts des prestations définies dans la fonction dans laquelle ces coûts sont engagés.

Les avantages du personnel comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations définies de la Société.

Avantages du personnel à court terme et autres avantages du personnel à long terme

Un passif est constaté pour les avantages à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de la période où le service connexe est rendu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages du personnel à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages qui devraient être payés en contrepartie du service connexe et sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs constatés à l'égard des autres avantages du personnel à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives qui devraient être déployées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés qui ont un long historique d'engagement, de dévouement et de service exceptionnel et qui ont été à l'emploi de l'organisation pendant une période de temps préétablie. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont constatés entièrement au cours de la période où ils se produisent et sont aussi comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité constate les coûts de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Ces avantages ne sont pas financés d'avance et entraînent un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

*Instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation des instruments financiers pour les périodes subséquentes dépend de leur classement. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

i) Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

<b>Actif/passif</b>	<b>Classement</b>	<b>Évaluation ultérieure</b>
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
	Détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Coût amorti
Retenues de garantie	Autres passifs	Coût amorti
Montant à payer au partenaire américain des entreprises communes	Autres passifs	Coût amorti
Emprunts à payer	Autres passifs	Coût amorti
Obligations à payer	Autres passifs	Coût amorti

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

### 3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

#### ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser avec exactitude les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

#### iii) Actifs financiers

##### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat net. Actuellement, la Société ne détient pas de tels actifs financiers.

##### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

##### *Placements détenus jusqu'à leur échéance*

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les placements dont l'échéance est prévue pour le prochain exercice sont classés dans les actifs courants et ceux dont la durée à l'échéance est supérieure à un exercice sont classés dans les actifs non courants.

##### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les obligations du gouvernement du Canada, les obligations provinciales et les certificats de dépôt détenus par la Société qui sont négociés sur un marché actif sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente et sont présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 26. Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente découlant des variations des taux de change (voir ci-dessous) et les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat net. Les autres variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements, dans les capitaux propres. Si le placement est cédé ou s'il est déterminé comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

##### *Dépréciation des actifs financiers*

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)**

Pour ce qui est des actifs financiers, une indication objective de dépréciation inclut les situations suivantes :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients, les actifs sont soumis à un test de dépréciation collectif même s'ils ne se sont pas dépréciés individuellement. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être l'expérience passée de la Société en matière de recouvrements de paiements, une augmentation du nombre de retards de paiements au titre du portefeuille qui ont dépassé la période de crédit moyenne de 60 jours, ainsi que des changements observables dans une situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est diminuée de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle doit être radiée par imputation au compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment radiés est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le montant de la perte de valeur constatée dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

*Décomptabilisation des actifs financiers*

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. À la décomptabilisation d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte cumulé antérieurement dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est également reclassé en résultat net.

iv) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

### 3. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

#### *Éventualités et provisions*

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### 4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

#### *Sources principales d'incertitude relative aux estimations*

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### *Utilisation d'estimations et exercice de jugements*

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects significatifs de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes annexes portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques seront réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

#### *Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement*

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immeubles de placement sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs, comme il est indiqué à la note 3. Le caractère approprié de la durée d'utilité de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de la durée d'utilité auraient une incidence sur la dotation aux amortissements future et sur la valeur comptable future des actifs.

Pour établir la durée d'utilité des actifs, la direction utilise son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. Une composante est comptabilisée séparément si elle est significative par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

*Évaluation des actifs à long terme*

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'établissement de la valeur recouvrable exige de la direction qu'elle utilise son jugement et fasse des estimations.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les périodes futures.

*Régimes d'avantages du personnel*

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

*Contrats de location*

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés au preneur. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. La Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

*Partenariats*

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMB »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMB et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

*Pont international des Mille-Îles*

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA. Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Ce troisième accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des produits et des charges afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

*Passif relatif au démantèlement*

La Société pose un jugement pour déterminer si elle a l'obligation de démanteler et d'enlever un actif, ainsi que de rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Lorsqu'il est nécessaire de démolir pour faire des ajouts ou des améliorations à un ensemble d'actifs existant, aucun passif relatif au démantèlement n'est comptabilisé étant donné que ces types de démolition ne donnent pas lieu à des obligations juridiques ou implicites. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démolé en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est comptabilisé. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût de l'actif démolé.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement de trois sites.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**5. Modifications futures des méthodes comptables**

Les normes comptables suivantes sont publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle de ces normes, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles soient mises en œuvre avant leur date d'entrée en vigueur.

*IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), a été publiée par l'IASB le 28 mai 2014 et remplacera IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes qui portent sur les produits. IFRS 15 définit les exigences de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats visés par les normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. En vertu d'IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon une approche basée sur le contrôle, alors qu'ils sont comptabilisés selon une approche axée sur les risques et avantages en vertu de la norme actuelle. Les sociétés pourront choisir d'appliquer une approche rétrospective modifiée ou complète lorsqu'elles adopteront la norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société évalue actuellement l'incidence d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

*IFRS 9, Instruments financiers*

L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), le 24 juillet 2014. Cette norme remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 prescrit une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, laquelle remplace de nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Il existe toujours deux catégories d'évaluation pour comptabiliser les passifs financiers sous le régime d'IFRS 9 : à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés conformément à la nouvelle norme est conforme à celui d'IAS 39 et il est appliqué aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

**6. Entreprises communes**

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC ») afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre la ville de Cornwall (Ontario) au Canada et la ville de Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la SLSDC nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle a le contrôle conjoint de la CPIVM avec la SLSDC. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent 50 % des actifs, des passifs, des produits et des charges de la CPIVM.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

## 6. Entreprises communes (suite)

La Société a conclu une entente avec le département des Transports du Michigan (le « MDOT ») pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la Sault Ste. Marie Bridge Authority (la « SSMBA ») et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'International Bridge Authority (l' « IBA »), une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent 50 % des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA.

## 7. Placements

Au 31 mars	2015
	\$
Placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti	
Certificats de dépôt	14 174
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	14 174
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur	
Obligations du gouvernement du Canada	1 208
Obligations provinciales	2 149
Obligations de sociétés	2 412
Total des placements disponibles à la vente	5 769
<b>Total des placements</b>	<b>19 943</b>
Moins : tranche à court terme	14 003
Tranche à long terme	5 940

La durée moyenne à l'échéance des certificats de dépôt de la Société est de 398 jours, et ils portent intérêt à un taux annuel moyen de 1,76 %. La durée moyenne à l'échéance des obligations de la Société est de 9,6 ans, et elles portent intérêt à un taux effectif moyen de 2,65 %.

## 8. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	2015
	\$
Ministères et organismes fédéraux	6 268
Créances clients	1 417
	<b>7 685</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**8. Clients et autres débiteurs (suite)**

Ancienneté des créances en souffrance, mais non dépréciées :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
De 60 à 90 jours	1
De 91 à 120 jours	34
121 jours et plus	107
<b>Total</b>	<b>142</b>

**9. Immobilisations corporelles**

**Au 31 mars** **2015**

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>							
Actifs reçus des anciennes sociétés	13 585	236 276	17 301	80 336	17 454	24 418	389 370
Ajouts	17	-	91	-	-	1 740	1 848
Cessions	-	-	(32)	-	-	-	(32)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>13 602</b>	<b>236 276</b>	<b>17 360</b>	<b>80 336</b>	<b>17 454</b>	<b>26 158</b>	<b>391 186</b>

**Au 31 mars** **2015**

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Amortissement cumulé</b>							
Actifs reçus des anciennes sociétés	-	47 115	10 713	16 940	12 864	-	87 632
Éléments éliminés à la cession d'actifs	-	-	(25)	-	-	-	(25)
Amortissement	-	999	274	465	106	-	1 844
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>-</b>	<b>48 114</b>	<b>10 962</b>	<b>17 405</b>	<b>12 970</b>	<b>-</b>	<b>89 451</b>
<b>Valeur comptable nette, à la fin de la période</b>	<b>13 602</b>	<b>188 162</b>	<b>6 398</b>	<b>62 931</b>	<b>4 484</b>	<b>26 158</b>	<b>301 735</b>

Les ajouts aux terrains comprennent une charge d'intérêts de 17 \$ qui a été inscrite à l'actif au cours de la période. Le taux de capitalisation moyen pondéré des fonds empruntés est généralement de 3,28 %. Les ponts et les routes comprennent des coûts de démantèlement de 17 608 \$ qui ont été entièrement amortis, et les bâtiments comprennent des coûts de démantèlement de 1 681 \$, dont 505 \$ a été amortie jusqu'à maintenant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations incorporelles et immeubles de placement

Au 31 mars	2015	
	Immobilisations incorporelles	Immeubles de placement
	\$	\$
<b>Coût</b>		
Actifs reçus des anciennes sociétés	1 028	23 869
Ajouts	-	13
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>1 028</b>	<b>23 882</b>
<b>Amortissement cumulé</b>		
Actifs reçus des anciennes sociétés	982	3 293
Amortissement	3	121
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>985</b>	<b>3 414</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de la période</b>	<b>43</b>	<b>20 468</b>

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Au 31 mars 2015, les produits locatifs se chiffraient à 437 \$, comptabilisés à titre de « contrats de location et permis ». Des charges de fonctionnement directes de 9 \$ ont été comptabilisées à titre de charges d'entretien. Des loyers conditionnels de 245 \$ ont également été comptabilisés. Aucun immeuble de placement n'était vacant au 31 mars 2015.

La juste valeur de l'immeuble de placement du pont Blue Water a été établie en fonction d'une évaluation effectuée par un évaluateur indépendant membre de l'Institut canadien des évaluateurs qui détient les compétences appropriées et une expérience récente en matière d'évaluation d'immeubles situés aux emplacements concernés. La juste valeur a été établie au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et elle a été extrapolée au 31 mars 2015 au moyen de l'indice des prix à la consommation et ajustée en fonction de l'obsolescence. La valeur de l'immeuble n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature de l'immeuble et du manque de données comparables. La juste valeur totale de l'immeuble de placement s'est établie à 20 561 \$. La juste valeur de l'immeuble de placement a été déterminée en estimant le coût de remplacement du bâtiment, déduction faite de l'obsolescence. Les données utilisées pour déterminer la juste valeur comprennent le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

La juste valeur de l'immeuble de placement à Sault Ste. Marie a été déterminée en fonction des dépenses réelles engagées pour l'acquisition des biens et les coûts de construction réels engagés pour l'achèvement du bâtiment et de ses systèmes mécaniques, qui ont été mis en service en novembre 2014. L'obsolescence a été déduite de cette valeur. La juste valeur totale de cet immeuble de placement s'établissait à 3 741 \$ au 31 mars 2015.

La juste valeur de l'immeuble de placement du pont international des Mille-Îles se compose uniquement du terrain où se trouve l'immeuble. Au cours des six derniers mois, l'ancienne SPFL a acquis un immeuble à proximité de cet endroit et a utilisé la technique d'évaluation sur le marché pour déterminer la valeur de l'immeuble de placement. La juste valeur totale de cet immeuble de placement s'établissait à 821 \$ au 31 mars 2015.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

11. Fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 mars	2015
	\$
Ministères et organismes fédéraux	222
Dettes fournisseurs	10 898
	<b>11 120</b>

12. Montant à payer au partenaire américain des entreprises communes

Le montant à payer à la SLSDC, le partenaire américain des entreprises communes (relativement à la CPIVM à Cornwall, en Ontario), porte intérêt à un taux qui varie de 1,43 % à 1,79 % et est payable à vue. La valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

13. Passif relatif au démantèlement

Au 31 mars				2015
	Pont du chenal Nord <sup>i</sup>	Sault Ste. Marie <sup>ii</sup>	Mille-Îles <sup>iii</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs reçus des anciennes sociétés	16 644	1 044	681	18 369
Désactualisation	81	7	4	92
Réductions découlant de paiements	(4 792)	(195)	-	(4 987)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>11 933</b>	<b>856</b>	<b>685</b>	<b>13 474</b>
Moins : tranche à court terme	11 933	-	250	12 183
Tranche à long terme	-	856	435	1 291

- i. La Société a construit un nouveau pont à bas niveau du chenal Nord à Cornwall. Maintenant que le nouveau pont est ouvert à la circulation, la Société procède à la démolition du pont en contre-haut existant. L'estimation des coûts liés au passif relatif au démantèlement dépend des estimations techniques quant à l'échéancier, à l'inflation, aux conditions du site, à la disponibilité de main-d'œuvre spécialisée et aux prix des marchandises pour le recyclage des matières. Les flux de trésorerie estimés de 19 585 \$ requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,92 % et 3,04 %.

Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces pour la mise au rebut du pont du chenal Nord existant devraient être effectués pendant les années civiles 2015 et 2016. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

- ii. La Société a également commencé la construction d'un nouveau complexe douanier à Sault Ste. Marie. Dans le cadre de la construction du nouveau complexe, les actifs existants seront démolis. Les estimations liées au passif relatif au démantèlement dépendent de variables techniques comme l'échéancier, l'inflation, les conditions du site et l'échéancier de l'entrepreneur. Les flux de trésorerie estimés de 1 100 \$ requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,68 % et 2,86 %.

Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces pour la démolition des structures existantes devraient être effectués pendant les années civiles 2015, 2016 et 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

### 13. Passif relatif au démantèlement (suite)

- iii. La Société a également entrepris un projet de construction d'un nouveau complexe douanier à Lansdowne, en Ontario, pour le pont international des Mille-Îles. Dans le cadre de la construction du nouveau complexe, les actifs existants seront démolis. Les estimations liées au passif relatif au démantèlement dépendent de variables techniques comme l'échéancier, l'inflation, les conditions du site et l'échéancier de l'entrepreneur. Les flux de trésorerie estimés de 700 \$ requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux de 2,70 %.

Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces pour la démolition des structures existantes devraient être effectués pendant les années civiles 2015 et 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

### 14. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défauts. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. De telles retenues de garantie sont applicables aux travaux de construction en cours au pont du chenal Nord, au projet du complexe douanier des Mille-Îles, au projet de réfection du complexe douanier de Sault Ste. Marie ainsi qu'aux projets de mise en place du programme de péage électronique et de resurfaçage de la gare de péage du pont Blue Water.

### 15. Produits différés

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
Cartes de débit	72
Jetons/billets de véhicules transportant des passagers	1 004
Péages payés d'avance pour les véhicules frontaliers et commerciaux	1 402
Locations d'installations payées d'avance, à court terme	384
Locations d'installations payées d'avance, à long terme	2 142
Honoraires payés d'avance	2
<b>Total des produits différés</b>	<b>5 006</b>
Moins : tranche à court terme	2 864
Tranche à long terme	2 142

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

16. **Emprunts à payer**

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>Valeur comptable</b>
	<b>\$</b>
a) Facilité de crédit à terme de 15 millions \$	
4 millions \$ à un taux fixe de 3,37 % jusqu'au 27 juillet 2016	3 602
4 millions \$ à un taux fixe de 3,81 % jusqu'au 27 juillet 2018	3 623
3 millions \$ à un taux fixe de 2,85 % jusqu'au 27 juillet 2019	2 681
4 millions \$ à un taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021	3 651
Payable mensuellement	
b) Facilité de crédit	
5 millions \$ à un taux fixe de 3,28 % jusqu'au 15 mars 2018	4 634
<b>Total des emprunts</b>	<b>18 191</b>
Moins : tranche à court terme	619
Tranche à long terme	<b>17 572</b>

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les cinq prochains exercices et par la suite se présente comme suit :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>		
	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
2016	619	640	1 259
2017	643	616	1 259
2018	665	594	1 259
2019	689	570	1 259
2020	713	546	1 259
Par la suite	14 862	4 566	19 428
	<b>18 191</b>	<b>7 532</b>	<b>25 723</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

#### 16. Emprunts à payer (suite)

La Société dispose de trois facilités de crédit distinctes, d'un montant total de 35 000 \$, auprès d'une banque à charte canadienne. Le ministre des Finances a approuvé ces facilités dans le cadre du plan de financement de la Société.

1. La première facilité est une marge de crédit de 15 000 \$ devant servir en cas d'insuffisance temporaire de trésorerie découlant du calendrier de paiement des dépenses d'investissement. Il est interdit d'utiliser cette marge de crédit pour couvrir les insuffisances de trésorerie découlant des pertes d'exploitation. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 17). Au 31 mars 2015, aucune somme n'avait été prélevée sur cette facilité, et celle-ci a été réduite à 5 000 \$ à la suite d'une directive du ministre des Finances en juillet 2015.
2. La deuxième facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 15 000 \$, est assorti d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 17). Au 31 mars 2015, une somme totale de 13 557 \$, prélevée en quatre tranches, restait due sur cette facilité.
3. La troisième facilité est une facilité de crédit à terme non renouvelable et non garantie de 5 000 \$ qui a servi à financer l'acquisition de biens dans le cadre du projet de réfection du complexe douanier canadien au pont international de Sault Ste. Marie. Les conditions de remboursement prévoient un paiement mensuel de 28 \$ pendant 20 ans, à un taux d'intérêt établi à 3,28 % pour cinq ans. Au 31 mars 2015, le solde du capital à rembourser s'élevait à 4 634 \$.

#### 17. Obligations à payer

Au 31 mars	2015
	<b>Valeur comptable</b>
	<b>\$</b>
Obligations de série 2002-1 venant à échéance le 9 juillet 2027, payables semestriellement, le 9 janvier et le 9 juillet	74 739
	<b>74 739</b>
Moins : tranche à court terme	3 999
<b>Total des obligations à long terme à payer</b>	<b>70 740</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

17. Obligations à payer (suite)

Le paiement du capital et des intérêts des obligations pour les cinq prochains exercices et par la suite se présente comme suit :

Au 31 mars	2015		
	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2016	3 999	4 887	8 886
2017	4 269	4 617	8 886
2018	4 557	4 329	8 886
2019	4 863	4 023	8 886
2020	5 191	3 695	8 886
Par la suite	51 860	14 786	66 646
	<b>74 739</b>	<b>36 337</b>	<b>111 076</b>

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payable semestriellement, et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de Sa Majesté du chef du Canada, en sa qualité de mandante. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par Sa Majesté du chef du Canada est assujéti à un financement gouvernemental .

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- i) Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- ii) Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conformes à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.
- iii) Sauf dans le cas d'emprunts résultant de variations de la valeur à la résiliation de contrats de swap et dans le cas d'obligations relatives à un prix d'achat dont le montant total demeure en tout temps inférieur ou égal à 2 000 \$, la Société doit s'abstenir de contracter ou de prendre en charge des dettes additionnelles ou d'en être responsable d'une quelconque façon à moins que ce soit en vertu d'un acte de fiducie supplémentaire. Au 31 mars 2015, la Société n'est partie à aucun contrat de swap en vigueur.
- iv) La valeur consolidée des emprunts, des dettes subordonnées et des obligations relatives à un prix d'achat ne dépasse pas les limites imposées à la Société sur le montant des emprunts impayés.

Le montant des obligations à long terme à payer comprend les coûts de financement de 1 300 \$ pour l'émission des obligations et les coûts de financement de 360 \$ pour la restructuration des obligations à la suite de la fusion de l'ancienne APBW avec l'ancienne SPFL.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**18. Financement d'immobilisations différé**

La Société a reçu et continue de recevoir du financement du gouvernement du Canada pour certains de ses grands projets d'investissement. Dans l'état consolidé de la situation financière, on comptabilise ce financement comme un financement d'immobilisations différé correspondant au montant des biens amortissables. La comptabilisation de ce financement en résultat net est limitée, pour chaque période, aux mêmes taux d'amortissement que ceux indiqués à la note 3.

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
Passif reçu des anciennes sociétés	6 119
Financement public reçu pour dépenses d'investissement	1 096
Amortissement du financement d'immobilisations différé	( 87)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>7 128</b>
Moins : tranche à court terme	564
Tranche à long terme	6 564

**19. Avantages du personnel**

*Prestations de retraite*

La Société a retenu les services de deux sociétés externes pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société peuvent choisir de participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite financé au moyen de cotisations définies dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 6,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes, et certains employés admissibles reçoivent le double de leurs cotisations. Conformément à la directive mentionnée à la note 1, la Société révisera les cotisations des employés et de l'employeur. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 53 \$.

En outre, les employés de la CPIVM participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »). Conformément au Régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice était un multiple de 1,28. Le gouvernement du Canada a l'obligation réglementaire de verser les prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada/Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 8 \$ au cours de la période.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. La SSMBA doit verser des cotisations au régime de retraite à prestations définies en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations définies, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4,0 % de la paie, et égaler toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3,0 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'État. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 91 \$ au cours de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**19. Avantages du personnel (suite)**

*Autres avantages*

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance-maladie, d'assurance dentaire, d'assurance-vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2015.

Le tableau suivant présente l'état du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>	
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>	<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>Autres avantages à long terme</b>
	\$	\$
Passif reçu des anciennes sociétés	7 147	88
Coût des services rendus au cours de la période	41	1
Coût financier	44	1
Gain actuariel – autre	(178)	(12)
Perte actuarielle – hypothèses démographiques	415	–
Prestations payées	(15)	(1)
<b>Solde à la fin</b>	<b>7 454</b>	<b>77</b>

Variation des autres éléments du résultat global au cours de la période :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	\$
Pertes actuarielles au cours de l'exercice	(237)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(237)</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

### 19. Avantages du personnel (suite)

La charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée en résultat net au cours de la période se présente comme suit :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>	
	<b>Avantage postérieurs à l'emploi</b>	<b>Autres avantages à long terme</b>
		\$
Coût des services rendus au cours de la période	41	1
Coût financier	44	1
<b>Change nette aux titres des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au cours de la période</b>	<b>85</b>	<b>2</b>

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages se présentent comme suit :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
Hypothèses moyennes pondérées	
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	3,70 %
Taux d'actualisation, coût des prestations	3,70 %
Taux d'augmentation estimatifs des coûts des indemnités par participant	
Inflation générale	2,00 %
Soins dentaires et soins de la vue	4,50 %
Programme d'aide aux employés	2,50 %
Taux de mortalité	

**Table de mortalité du secteur public (CPM) –  
Améliorations générationnelles selon l'échelle B CPM**

Au 31 mars 2015, le taux d'inflation présumé relatif aux coûts des soins de santé s'établissait à 7,3 % par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4,5 % par année à l'exercice 2022-2023.

Pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2016, les prestations qui devraient être versées relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 110 \$.

L'échéance moyenne prévue des obligations au titre du régime est de 22 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**19. Avantages du personnel (suite)**

*Analyse de sensibilité*

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations définies :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(1 382)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 836
Taux de mortalité futur – augmentation de l'âge de un an	(334)
Taux de mortalité futur – diminution de l'âge de un an	342
Taux tendanciels – augmentation de 1 %	1 655
Taux tendanciels – diminution de 1 %	(1 276)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

**20. Capital émis**

Les statuts constitutifs de la Société permettent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

**21. Information supplémentaire sur les charges**

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global pour la période de deux mois close le 31 mars 2015.

<b>Période de deux mois close le 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	1 844
Salaires et avantages du personnel	1 595
Biens et services	1 191
Réparations et entretien	316
Amortissement des immeubles de placement	121
Services professionnels	109
Perte à la cession d'actifs	7
Amortissement des immobilisations incorporelles	3
<b>Total des charges</b>	<b>5 186</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**22. Transactions entre parties liées**

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages du personnel sont présentées à la note 21, et les placements dans des obligations d'État et des certificats de dépôt sont présentés à la note 7.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

*Transactions avec des entités liées à une autorité publique*

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des entités du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont évaluées à la juste valeur, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs reçus dans le cadre de la fusion, puisque ces actifs et passifs ont été reçus à la valeur comptable, comme il est expliqué à la note 27.

Les charges engagées auprès d'entités liées à une autorité publique sont constituées de frais de formation. Les produits provenant d'entités liées à une autorité publique sont principalement constitués de financement gouvernemental ainsi que des frais relatifs à la construction d'une installation de l'ASFC à Cornwall, en Ontario.

Au cours de la période, la Société mère a engagé des charges totalisant 2 \$ et comptabilisé des produits, des produits différés et un financement gouvernemental de 5 210 \$. Au 31 mars 2015, la Société mère a comptabilisé des débiteurs liés à des parties liées de 6 004 \$ et des créditeurs de 186 \$.

Au cours de la période, les entreprises communes ont engagé des charges totalisant néant et comptabilisé des produits, des produits différés et un financement gouvernemental de néant. Au 31 mars 2015, les entreprises communes ont comptabilisé des débiteurs liés à des parties liées de néant, et des créditeurs de néant.

La Société mère reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui n'a pas été reflété dans les présents états financiers consolidés.

*Rémunération des principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

<b>Période de deux mois close le 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
Salaires	<b>116</b>
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	<b>13</b>
Avantages du personnel à court terme	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>138</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**23. Location d'installations**

La Société a conclu des contrats avec 15 courtiers en douanes et 2 entreprises de services logistiques qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. La Société et ses partenaires agissent également à titre de bailleurs de quatre boutiques hors taxes adjacentes à trois de ses postes, et louent de l'espace sur les ponts de deux postes pour des canalisations de gaz naturel et des entreprises de télécommunications. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer d'une des boutiques comporte une composante fixe de moindre importance. Les produits conditionnels comptabilisés au cours de la période considérée à l'égard de ces boutiques se sont élevés à 234 \$. Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier du pont Blue Water a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été enregistré au titre des produits différés et est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location non résiliable.

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
Moins de un an	1 120
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	2 392
Plus de cinq ans	1 467
<b>Total</b>	<b>4 979</b>

**24. Passifs éventuels**

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse ou est partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et qu'il est possible d'estimer de façon raisonnable la perte qui en découlerait, un passif estimatif est comptabilisé à titre de charge dans les états financiers consolidés. Au 31 mars 2015, il y avait six réclamations déposées par des employés actuels et passés à l'égard de la Société, dont trois ont été réglées avant la date de publication des présents états financiers consolidés. La direction est d'avis que le règlement de ces réclamations ne donnera pas lieu à des passifs significatifs pour la Société. Le calendrier des sorties de trésorerie relatif à ces réclamations est incertain puisqu'il dépend de l'issue d'événements particuliers, y compris, sans s'y limiter, la durée des procédures judiciaires.

La SPFL est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat de perception des péages du pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 M\$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada assume la responsabilité de la défense à l'égard de cette réclamation. La CPIVM et sa société mère, la SPFL, sont chacune des sociétés d'État mandataires et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataire de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les procédures judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

## 25. Engagements visant des dépenses

- a) La Société a des engagements qui visent principalement des contrats d'entretien et de construction, ainsi que des contrats de location, pour des montants totalisant 27 731 \$.

Au 31 mars 2015, des contrats de projets d'investissement avaient été octroyés pour l'achat d'immobilisations corporelles, pour des engagements en cours de 26 642 \$.

Les contrats d'entretien et d'autres contrats octroyés représentaient des engagements en cours de 609 \$ au 31 mars 2015.

La Société avait des contrats administratifs en cours totalisant 142 \$ au 31 mars 2015.

Il reste 13 mois à un contrat de location de locaux à bureaux comportant une option de renouvellement qui n'a pas encore été exercée, dont les paiements restants s'élèvent à 338 \$.

- b) Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services, dont les durées sont de plus de un an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

Le tableau suivant présente le total des engagements en vertu des contrats de projets d'investissement, d'entretien, d'administration et d'autres contrats, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance.

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
Moins de un an	24 027
Plus de un an mais pas plus de cinq ans	3 366
Plus de cinq ans	-
<b>Total</b>	<b>27 393</b>

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

<b>Au 31 mars</b>	<b>2015</b>
	<b>\$</b>
Moins de un an	312
Plus de un an mais pas plus de cinq ans	26
Plus de cinq ans	-
<b>Total</b>	<b>338</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**26. Instruments financiers**

*Juste valeur*

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	2015		
	Valeur	Coût	Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements disponibles à la vente	5 769	5 769	Niveau 1
Montant à payer au partenaire américain des entreprises commune:	1 826	1 826	Niveau 2
Instruments financiers évalués au coût amorti			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	14 383	14 174	Niveau 1
Emprunts	18 220	18 191	Niveau 2
Obligations à payer	95 076	74 739	Niveau 2

La juste valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les cours sur les marchés boursiers actifs pour des actifs identiques.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont similaires, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque de crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements disponibles à la vente et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de l'Association canadienne des paiements ou avec le gouvernement et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Le risque de crédit de la Société n'est pas important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements disponibles à la vente est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésorerie soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésorerie dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est atténué par le fait qu'une grande partie du montant à recevoir est dû par des ministères fédéraux généralement dans les 90 jours. Au 31 mars 2015, les créances auprès de ministères fédéraux représentaient 81 % du montant total à recevoir.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

26. Instruments financiers (suite)

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars	2015			
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à un an	Plus de un an
	\$	\$	\$	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 120	9 488	1 269	363
Montant à payer au partenaire américain des entreprises communes	1 826	–	–	1 826
Retenues de garantie	1 076	35	1 041	–
Dettes à long terme à payer	136 799	315	9 830	126 654
<b>Total</b>	<b>150 821</b>	<b>9 838</b>	<b>12 140</b>	<b>128 843</b>

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que les variations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque de taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2015 ne serait pas significative.

Certains placements disponibles à la vente portent intérêt à un taux fixe. Les placements disponibles à la vente incluent également des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de banques d'affaires assorties de taux d'intérêt fixes et d'une durée moyenne jusqu'à l'échéance de 9,6 ans. La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2015 ne serait pas significative.

La facilité de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

La Société est assujettie au risque de change en raison des péages perçus en dollars américains aux frontières internationales. Une variation hypothétique de 3 % du taux de change moyen au cours de l'exercice n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats de la Société. La Société gère ce risque en ajustant périodiquement les tarifs des péages américains en fonction du taux canadien, et inversement, et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens, le cas échéant. La direction a évalué que la Société n'est pas assujettie à un risque de change important. Au cours de la période de deux mois close le 31 mars 2015, le profit de change constaté dans l'état consolidé du résultat global s'établissait à 166 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**26. Instruments financiers (suite)**

Le risque de prix est le risque que la valeur des placements disponibles à la vente fluctue par suite des variations des cours du marché causées par des facteurs spécifiques à un placement ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

*Gestion des capitaux*

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 M\$, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

La Société a pour objectif, en ce qui a trait à la gestion des capitaux, de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

**27. Comptabilisation des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés**

Tel qu'il est indiqué à la note 2, la fusion de l'ancienne SPFL avec l'ancienne APBW, le 1<sup>er</sup> février 2015, a nécessité, entre autres choses, i) la création d'une nouvelle société à la date de la fusion et ii) la comptabilisation des actifs et des passifs des anciennes sociétés à leur valeur comptable à la date de la fusion dans les états financiers consolidés de la nouvelle société. Auparavant, l'ancienne SPFL préparait ses états financiers consolidés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») du Canada, et l'APBW appliquait les IFRS. La valeur comptable des actifs et des passifs reçus a été ajustée, le cas échéant, à la date de la fusion aux fins de la conformité aux IFRS et de l'harmonisation avec les méthodes comptables et les hypothèses adoptées par la Société.

Un rapprochement des états de la situation financière de chacune des anciennes sociétés, à compter de la publication de leurs plus récents états financiers audités, est présenté ci-après et comprend tous les résultats d'exploitation entre la date qui suit immédiatement la publication des plus récents états financiers audités et la date qui précède immédiatement la fusion.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

## 27. Comptabilisation des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés (suite)

	Ancienne SPFL - NCSP		
	31 mars 2014 (données retraitées)**	Activités du 1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 janv. 2015*	31 janv. 2015
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 035	(4 270)	4 765
Liquidités soumises à restrictions	1 565	(1 565)	–
Débiteurs			
Ministères et organismes fédéraux	4 900	(1 761)	3 139
Autres	781	789	1 570
Placements de portefeuille	13 813	(400)	13 413
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>30 094</b>	<b>(7 207)</b>	<b>22 887</b>
<b>PASSIFS</b>			
Créditeurs et charges à payer			
Ministères et organismes fédéraux	3 872	(3 872)	–
Autres** ii)	4 635	1 184	5 819
Montant à payer à un partenaire public	1 644	204	1 848
Retenues de garantie	852	35	887
Avantages du personnel futurs	133	5	138
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	17 869	500	18 369
Facilité de crédit	4 820	(154)	4 666
Produits différés	374	(63)	311
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>34 199</b>	<b>(2 161)</b>	<b>32 038</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(4 105)</b>	<b>(5 046)</b>	<b>(9 151)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles** i)	80 978	15 076	96 054
Charges payées d'avance	173	69	242
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>81 151</b>	<b>15 145</b>	<b>96 296</b>
<b>SURPLUS CUMULÉ, 31 mars 2014</b> <b>(données présentées précédemment)</b>	<b>80 807</b>		
Ajustements des périodes précédentes** i) et ii)	<b>(3 761)</b>		
<b>SURPLUS CUMULÉ, 31 mars 2014 (données retraitées)</b>	<b>77 046</b>		
Total des produits		11 445	
Charges d'entretien		(5 704)	
Charges de fonctionnement		(1 394)	
Charges d'administration		(3 881)	
Charges liées au pont international des Mille-Îles		(4 349)	
Transferts publics		13 159	
Surplus d'exploitation net		9 276	
Augmentation des réévaluations liées au change		489	
Augmentation des réévaluations des placements de portefeuille		334	
<b>SURPLUS CUMULÉ, 31 janvier 2015</b>		<b>10 099</b>	<b>87,145</b>

\* La fusion entre l'ancienne SPFL et la SPRSM a eu lieu le 27 janvier 2015. Étant donné que l'ancienne SPFL détenait précédemment la totalité des actions de la SPRSM, aucun ajustement n'a été apporté à la valeur comptable des actifs et passifs reçus de la SPRSM.

\*\* Le retraitement des erreurs des périodes précédentes a trait aux éléments suivants :

- i) Le coût de mise hors service non amorti restant lié au pont du chenal Nord à Cornwall, qui a été incorporé dans le coût des immobilisations corporelles, aurait dû être décomptabilisé en janvier 2014, lorsque l'ancien pont du chenal Nord a cessé d'être utilisé. Par conséquent, la valeur comptable des immobilisations corporelles et le surplus cumulé au 31 mars 2014 ont été diminués de 3 314 \$.
- ii) Une partie du financement reçu du gouvernement du Canada ayant servi à gérer la fermeture du pont du chenal Nord en 2009 a été portée en réduction des créditeurs plutôt que d'être passée en charges. Par conséquent, le solde des créditeurs au 31 mars 2014 a été augmenté de 447 \$ et le surplus cumulé a été diminué du même montant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
 (en milliers de dollars)

## 27. Comptabilisation des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés (suite)

	Ancienne APBW - IFRS		
	31 août 2014	Activités du 1 <sup>er</sup> sept. 2014 au 31 janv. 2015	31 janv. 2015
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie	15 682	(508)	15 174
Placements	1 264	4 936	6 200
Créances clients et autres débiteurs	500	(124)	376
Charges payées d'avance	419	(181)	238
<b>Total des actifs courants</b>	<b>17 865</b>	<b>4 123</b>	<b>21 988</b>
Placements	–	2 303	2 303
Immobilisations corporelles	204 646	(870)	203 776
Immobilisations incorporelles	39	7	46
Immeubles de placement	16 679	156	16 835
Liquidités soumises à restrictions	6 506	(6 506)	–
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>245 735</b>	<b>(787)</b>	<b>244 948</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	2 313	(621)	1 692
Retenues de garantie à payer	213	58	271
Produits différés	2 495	246	2 741
Tranche à court terme des emprunts	419	6	425
Tranche à court terme des obligations à payer	3 913	86	3 999
<b>Total des passifs courants</b>	<b>9 353</b>	<b>(225)</b>	<b>9 128</b>
Avantages du personnel	6 625	610	7 235
Tranche à long terme des produits différés	1 934	202	2 136
Tranche à long terme des emprunts	13 382	(178)	13 204
Tranche à long terme des obligations à payer	73 111	(2 371)	70 740
<b>Total du passif</b>	<b>104 405</b>	<b>(1 962)</b>	<b>102 443</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Bénéfices non distribués, 31 août 2014	141 330		
Total des produits		11 384	
Amortissement des immobilisations corporelles		(2 580)	
Intérêts sur la dette à long terme		(2 267)	
Salaires et avantages		(2 311)	
Charges générales et d'administration		(1 505)	
Charges d'entretien et autres		(850)	
Amortissement des immeubles de placement		(252)	
Amortissement des immobilisations incorporelles		(7)	
Bénéfice net – exploitation des ponts		1 612	
Autres éléments du résultat global – pertes actuarielles		(437)	
Bénéfices non distribués, 31 janvier 2015		1 175	142 505
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>245 735</b>	<b>(787)</b>	<b>244 948</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
 (en milliers de dollars)

**27. Comptabilisation des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés (suite)**

Au moment de la fusion, les valeurs comptables de l'ancienne SPFL ont été ajustées aux fins de la conformité aux IFRS, et les valeurs comptables de l'ancienne APBW ont été ajustées aux fins de l'harmonisation des méthodes comptables de l'ancienne APBW avec celles de la Société. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les états de la situation financière au 31 janvier 2015 des anciennes sociétés et les valeurs comptables reçues par la Société à la date de la fusion :

	Ancienne SPFL			Ancienne APBW			SPFL
	Au 31 janv. 2015 - données présentées ci-dessus	Ajustements aux fins des IFRS	Valeur comptable des actifs et des passifs reçus le 1 <sup>er</sup> févr. 2015	Au 31 janv. 2015 - données présentées ci-dessus	Harmonisation des méthodes comptables	Valeur comptable des actifs et des passifs reçus le 1 <sup>er</sup> févr. 2015	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Actif</b>							
<b>Actifs courants</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 765		4 765	15 174		15 174	19 939
Placements	13 413	(3 902) i	9 511	6 200		6 200	15 711
Clients et autres débiteurs	4 709		4 709	376		376	5 085
Charges payées d'avance	242		242	238		238	480
<b>Total des actifs courants</b>	<b>23 129</b>	<b>(3 902)</b>	<b>19 227</b>	<b>21 988</b>	<b>-</b>	<b>21 988</b>	<b>41 215</b>
<b>Actifs non courants</b>							
Immobilisations corporelles	96 054	(4 211) iv, v	91 843	203 776	6 119 vii	209 895	301 738
Immeubles de placement	-	3 741 iv	3 741	16 835		16 835	20 576
Immobilisations incorporelles	-		-	46		46	46
Placements	-	3 902 i	3 902	2 303		2 303	6 205
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>96 054</b>	<b>3 432</b>	<b>99 486</b>	<b>222 960</b>	<b>6 119</b>	<b>229 079</b>	<b>328 565</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>119 183</b>	<b>(470)</b>	<b>118 713</b>	<b>244 948</b>	<b>6 119</b>	<b>251 067</b>	<b>369 780</b>
<b>Passif</b>							
<b>Passifs courants</b>							
Fournisseurs et autres créditeurs	5 819		5 819	1 692		1 692	7 511
Avantages du personnel	138		138	-		-	138
Montant à payer au partenaire américain des entreprises communes	1 848		1 848	-		-	1 848
Passif relatif au démantèlement	18 369	(1 291) iii	17 078	-		-	17 078
Retenues de garantie	887		887	271		271	1 158
Produits différés	311		311	2 741		2 741	3 052
Partie à court terme des emprunts	-	191 ii	191	425		425	616
Partie à court terme des obligations à payer	-		-	3 999		3 999	3 999
Partie à court terme du financement d'immobilisations	-		-	-	564 vii	564	564
<b>Total des passifs courants</b>	<b>27 372</b>	<b>(1 100)</b>	<b>26 272</b>	<b>9 128</b>	<b>564</b>	<b>9 692</b>	<b>35 964</b>
<b>Passifs non courants</b>							
Emprunts à payer	4 666	(191) ii	4 475	13 204		13 204	17 679
Obligations à payer	-		-	70 740		70 740	70 740
Avantages du personnel	-		-	7 235		7 235	7 235
Produits différés	-		-	2 136		2 136	2 136
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	-		-	-	5 555 vii	5 555	5 555
Passif relatif au démantèlement	-	1 291 iii	1 291	-		-	1 291
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>4 666</b>	<b>1 100</b>	<b>5 766</b>	<b>93 315</b>	<b>5 555</b>	<b>98 870</b>	<b>104 636</b>
<b>Capitaux propres</b>							
Bénéfices non distribués	85 839	469 v, vi	86 308	142 505		142 505	228 813
Cumul des autres éléments du résultat global	1 306	(939) vi	367	-		-	367
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>87 145</b>	<b>(470)</b>	<b>86 675</b>	<b>142 505</b>	<b>-</b>	<b>142 505</b>	<b>229 180</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>119 183</b>	<b>(470)</b>	<b>118 713</b>	<b>244 948</b>	<b>6 119</b>	<b>251 067</b>	<b>369 780</b>

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
(en milliers de dollars)

**27. Comptabilisation des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés (suite)**

Notes :

- i) Présentation des placements – En vertu des IFRS, la Société doit présenter ses placements en les séparant selon les montants courants et les montants non courants, ce qui a donné lieu au reclassement d'un montant de 3 902 \$.
- ii) Présentation des emprunts – En vertu des IFRS, la Société doit présenter ses emprunts en les séparant selon les montants courants et les montants non courants, ce qui a donné lieu au reclassement d'un montant de 191 \$.
- iii) Présentation du passif relatif au démantèlement – En vertu des IFRS, la Société doit présenter son passif relatif au démantèlement (auparavant, l'« obligation liée à la mise hors service d'immobilisations » selon les NCSP) en le séparant selon les montants courants et les montants non courants, ce qui a donné lieu au reclassement d'un montant de 1 291 \$.
- iv) Présentation des immeubles de placement – En vertu des IFRS, la Société présente ses immeubles de placement en un poste où leur est consacré dans son état de la situation financière.
- v) Décomposition des immobilisations corporelles – En vertu des IFRS, la Société doit séparer ses immobilisations corporelles en composantes, conformément à IAS 16. Ce processus a donné lieu à la décomptabilisation de certaines parties d'actifs précédemment inscrites à l'actif, pour un montant de 470 \$.
- vi) Présentation des écarts de change – En vertu des IFRS, la Société présente les écarts de change en résultat net plutôt qu'à titre de profits et de pertes à la réévaluation, ce qui a donné lieu au reclassement d'un montant de 939 \$.
- vii) Présentation du financement gouvernemental – Afin que la présentation soit conforme à la méthode comptable de la Société, laquelle prévoit la présentation du financement gouvernemental à titre de financement d'immobilisations différé, un ajustement du coût lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles de 9 181 \$ et un ajustement de l'amortissement cumulé de 3 062 \$ ont été effectués, afin de réattribuer au financement d'immobilisations différé les montants non amortis restants liés au financement gouvernemental reçu au cours d'exercices antérieurs. La présentation a été ajustée dans les passifs courants ainsi que dans les passifs non courants.

En ce qui concerne l'établissement des composantes liés aux immobilisations corporelles, tous les changements et les ajustements ont été faits sur une base prospective. L'établissement des composantes (et de leur durée d'utilité) n'a pas eu d'incidence sur les valeurs comptables des éléments reçus de l'ancienne SPFL. Les composantes et les durées d'utilité associés à l'ancienne APBW ont également été ajustés sur une base prospective afin qu'ils soient conformes aux méthodes comptables de la Société, et n'ont pas eu d'incidence sur les valeurs des actifs reçus de l'ancienne APBW.

**28. Événement postérieur**

En juillet 2015, le ministre des Finances a enjoint à la SPFL de réduire le montant de sa marge de crédit pour le faire passer de 15 000 \$ à 5 000 \$. Cet ajustement de la marge de crédit a été effectué.

## ANNEXE A

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE (au 31 mars 2015)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Connie Graham<sup>1</sup>  
Présidente

Gary Atkinson<sup>2</sup>  
Administrateur

Pascale Daigneault<sup>3</sup>  
Vice-présidente

Diana Dodge<sup>4</sup>  
Administrateur

Micheline Dubé<sup>5</sup>  
Administrateur

Richard Talvitie<sup>6</sup>  
Administrateur

Deborah Tropea<sup>7</sup>  
Administrateur

#### COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### COMITÉ FINANCES ET AUDIT

Debbie Tropea  
Présidente

Gary Atkinson  
Membre

Diana Dodge  
Membre

#### COMITÉ PLÉNIER

Gary Atkinson  
Président

Pascale Daigneault  
Membre

Diana Dodge  
Membre

Micheline Dubé  
Membre

Connie Graham  
Membre

Rick Talvitie  
Membre

Debbie Tropea  
Membre

#### AGENTS DE LA SOCIÉTÉ

Micheline Dubé  
Présidente et première dirigeante

Jacques E. Pigeon Q.C.  
Secrétaire de la Société





**LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE** (au 31 mars 2015)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Micheline Dubé  
Présidente & administratrice

Glenn Hewus  
Administrateur

Natalie Kinloch  
Administrateur

Carrie-Mann Lavigne  
Administrateur

Thomas Lavigne  
Administrateur

Jacques E. Pigeon, Q.C.  
Administrateur

Salvatore Pisani  
Vice-président & administrateur

Marsha Sienkiewicz  
Administrateur

**PRICIPAUX DIRIGEANTS ET HAUTE DIRECTION**

Micheline Dubé  
Présidente et première dirigeante

Wade Dorland  
Directeur général

Natalie Kinloch  
Trésorier

Carrie Mann-Lavigne  
Avocate générale adjointe

Jacques E. Pigeon, Q.C.  
Avocat-conseil et secrétaire de la Société

**COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COMITÉ DE GESTION**

Micheline Dubé  
Présidente

Carrie Mann-Lavigne  
Membre

Salvatore Pisani  
Membre

**COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Roger Forgues  
Président

Jacques E. Pigeon, Q.C.  
Membre

Marsha Sienkiewicz  
Membre

Vacant  
Membre



## ANNEXE B – LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>AAP</b>	<b>ARCHITECTURE D'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES</b>
<b>AIPRP</b>	<b>ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b>
<b>APBW</b>	<b>ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER</b>
<b>ASFC</b>	<b>AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA</b>
<b>BVG</b>	<b>BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>
<b>CPIVM</b>	<b>LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE</b>
<b>GRÉ</b>	<b>GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE</b>
<b>IBA</b>	<b>INTERNATIONAL BRIDGE ADMINISTRATION</b>
<b>LCSA</b>	<b>LOI CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS</b>
<b>LGFP</b>	<b>LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES</b>
<b>LPTI</b>	<b>LOI SUR LES PONTS ET TUNNELS INTERNATIONAUX</b>
<b>MDOT</b>	<b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN</b>
<b>NIIF</b>	<b>NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE</b>
<b>PJCCI</b>	<b>LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE</b>
<b>RPRFP</b>	<b>RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE</b>
<b>SLSDC</b>	<b>ST. LAWRENCE SEAWAY DEVELOPMENT CORPORATION</b>
<b>SPFL</b>	<b>LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE</b>
<b>SPRSM</b>	<b>SOCIÉTÉ DU PONT DE LA RIVIÈRE STE MARIE</b>
<b>SSMBA</b>	<b>SAULT STE. MARIE BRIDGE AUTHORITY</b>
<b>TC</b>	<b>TRANSPORTS CANADA</b>
<b>TIBA</b>	<b>THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY</b>
<b>TPSGC</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA</b>



## **BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ**

### **LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE**

55, rue Metcalfe, bureau 1210  
Ottawa, Ontario K1P 6L5

Téléphone : (613) 993-6880  
Télécopieur : (613) 993-6945

[www.pontsfederaux.ca](http://www.pontsfederaux.ca) / [info@pontsfederaux.ca](mailto:info@pontsfederaux.ca)

### **PONT BLUE WATER**

1555 Venetian Blvd,  
Point Edward, Ontario, N7T 0A9

Sans frais : 1-866-422-6346  
Téléphone : (519) 336-2720  
Télécopieur : (519) 336-7622

### **PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME**

C.P. 836  
Cornwall, Ontario K6H 5T7

Téléphone : (613) 932-6601  
Télécopieur : (613) 932-9086  
[www.cpivm.ca](http://www.cpivm.ca)

## **PARTNENAIRES**

### **SAULT STE. MARIE BRIDGE AUTHORITY**

934 Bridge Plaza  
Sault Ste. Marie MI 49783

<http://www.saultbridge.com/>

### **THE THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY**

P.O. Box 10  
Lansdowne, Ontario K0E 1L0

Téléphone : (315) 482-2501  
Télécopieur : (315) 482-5925  
[www.tibridge.com](http://www.tibridge.com)